

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1876.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1876 est établi sur une force moyenne de 45,065 hommes et de 8,949 chevaux.

Cette force est la même que celle qui a servi de base au Budget primitif de 1875, déduction faite de l'effectif qui y était porté, pour le corps de la gendarmerie.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor pendant l'année 1876, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr. 257,500 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire. fr.	109,400 »
Produit de la vente de chevaux de réforme et de poulains	65,000 »
Produit de la vente d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie, etc.	8,500 »
Produit du loyer des domaines de la guerre, pêche des fossés, etc.	56,400 »
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie.	500 »
Produit de la vente des cartes du Dépôt de la Guerre. . .	8,000 »
Remboursements divers.	9,500 »
SOMME ÉGALE. fr.	257,500 »

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1876 s'élèvent comme suit :

Dépenses ordinaires et permanentes. fr. 40,153,734 10 } 40,355,000 »	
Dépenses extraordinaires et temporaires. 201,265 90 }	
Le crédit général voté pour l'exercice 1875 se monte à .	59,715,700 »
Le Budget de 1876 présente donc une augmentation de fr.	641,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation provient notamment :

1^o Du crédit demandé pour pouvoir porter de 250 à 500 grammes, la ration journalière de viande allouée aux sous-officiers et soldats; cette augmentation de $\frac{1}{5}$ du poids de la ration occasionne, au prix qui sert de base au crédit porté au Budget pour ce service, une dépense de 4 centimes par jour et par homme, ce qui représente une somme de 542,000 francs par an;

2^o De l'année *bissexile*, qui donne lieu à un surcroît de dépense de fr. 61,720 09 c^s.

Le tableau ci-après résume les différences qui existent entre les crédits demandés pour plusieurs articles du Budget de 1876 et ceux alloués pour l'exercice 1875 :

ARTICLES du Budget.	SERVICES.	EN PLUS qu'au Budget de 1875.	EN MOINS qu'au Budget de 1875.
6	Traitement de l'état-major général.	"	1,484 10
7	— — des provinces et des places.	52 50	"
8	— de l'intendance	18 20	"
9	— du service de santé des hôpitaux	5 90	"
12	— et solde de l'infanterie	19,029 61	"
15	— de la cavalerie	7,480 12	"
14	— de l'artillerie	12,641 20	"
15	— du génie	2,721 60	"
16	— du bataillon d'administration	948 24	"
17	Académie militaire. — Personnel	12,000 "	"
18	— — Dépenses d'administration	"	7,605 "
22	Pain et viande. { litt. a pain. 6,600 "	558,500 "	"
	{ — b viande 551,900 "		
25	Fourrages en nature.	9,800 "	"
24	Casernement des hommes.	800 "	"
50	Traitements divers et honoraires.	18,000 "	"
52	Pensions et secours	8,500 "	"
55	Dépenses imprévues.	"	86 56
	TOTAUX. . . . fr.	650,475 46	9,175 46
	RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . fr.	641,300 "	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les différences mentionnées plus haut sont expliquées par les détails qui sont donnés ci-après, pour chacun des articles du Budget auquel elles se rapportent.

CHAPITRE II.

ÉTATS-MAJORS.

ART. 6. — *Traitement de l'état-major général.*

Diminution nette. fr. 1,484 10

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1875.	EN MOINS qu'au Budget de 1875.
1 ^o Diminution sur le supplément de traitement des aides de camp. Les officiers des troupes à pied qui remplissent les fonctions d'aide de camp près des généraux, ont droit à un supplément égal à la différence qui existe entre le traitement de leur arme et celui des officiers de leur grade dans les troupes à cheval. Depuis que le traitement des lieutenants d'infanterie a été augmenté de 300 francs par an, le supplément porté aux Budgets antérieurs pour les officiers de ce grade chargés des fonctions d'aide de camp, ne représente plus cette différence entre la solde des troupes à pied et celle des troupes à cheval, et le taux de ce supplément doit être régularisé comme il suit :		
6 lieutenants d'infanterie à réduire de 300 francs = 1,800 »		
A déduire $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ pour médicaments 0 »		1,791 »
2 ^o Augmentation résultant de l'année bissextile, savoir :		
245 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 50 c.	315 00	»
3 ^o Diminution sur l'indemnité de vivres de campagne pour arrondir le chiffre normal de l'article 6	»	9 »
TOTAUX. fr.	315 00	1,800 »
RESTE DIMINUTION NETTE. fr.		<u>1,484 10</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7. — *Traitement de l'état-major des provinces et des places.*

Augmentation. fr. 52 50

provenant de l'année bissextile (25 journées d'indemnité de fourrages à fr. 4 50 c^s).

ART. 8. — *Traitement de l'intendance militaire.*

Augmentation. fr. 18 20

provenant de l'année bissextile (14 journées d'indemnité de fourrages à fr. 4 50 c^s).

CHAPITRE III.

SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.

ART. 9. — *Traitement des officiers de santé.*

Augmentation. fr. 5 90

provenant de l'année bissextile (3 journées d'indemnité de fourrages à fr. 4 50 c^s).

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Augmentation. fr. 19,029 61

Cette différence résulte de l'année bissextile comme suit :

Solde des sous-officiers et soldats fr.	18,652 04
Supplément de solde des sous-officiers et soldats	47 40
Indemnité de fourrages des officiers.	<u>350 20</u>
TOTAL ÉGAL. fr.	<u>19,029 61</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Augmentation nette fr. 7,480 12

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1875.	EN MOINS qu'au Budget de 1875.
1 ^o Suppression du crédit porté au Budget de 1875 pour l'indemnité de casernement des chevaux de troupe de la garnison d' <i>Audenarde</i> , attendu que depuis l'établissement de ce Budget, cette ville a déclaré vouloir user de la faculté accordée par l'article 1 ^{er} de la loi du 22 juin 1875, qui met à charge de l'État les frais du casernement des troupes; 89,425 journées à 4 centimes	"	3,577 "
2 ^o Crédit demandé pour payer l'indemnité de casernement des chevaux de troupe de la garnison de <i>Gand</i> , attendu que cette ville a déclaré ne pas encore vouloir se mettre sous le régime de la loi précitée du 22 juin 1875 :		
Un état-major de régiment et 5 escadrons soit 565 chevaux de troupe = 153,225 journées à 4 centimes	5,320 "	"
3 ^o Augmentation résultant de l'année bissextile, savoir :		
Solde des sous-officiers et soldats fr. 5,520 02		
Entretien du harnachement 455 60	5,780 12	"
Casernement des chevaux 14 60		
4 ^o Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre normal de l'article 15.	"	52 "
TOTALS fr.	11,109 12	5,620 "
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . fr.		7,480 12

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Augmentation nette fr. 12,641 20

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1875.	EN MOINS qu'au Budget de 1875.
1° Crédit demandé pour payer l'indemnité de casernement des chevaux de troupe de la garnison de Gand, attendu que cette ville a déclaré ne pas encore vouloir user de la faculté accordée par l'article 1 ^{er} de la loi du 22 juin 1873, qui met à charge de l'État les frais de casernement des troupes.		
Un état-major de régiment, quatre batteries montées et deux batteries de réserve soit 242 chevaux de troupe = 88,530 journées de casernement à 4 centimes	5,355 20	"
2° Augmentation résultant de l'année bissextile, savoir :		
Solde des sous-officiers et soldats fr. 7,056 08		
Indemnité de fourrages 40 40	7,541 20	"
Entretien du harnachement 215 48		
Casernement des chevaux 22 24		
3° Augmentation demandée pour les frais d'administration et d'instruction des quatre compagnies spéciales de l'artillerie et du bataillon du train, qui, depuis la réorganisation de 1874, ne font plus partie du 1 ^{er} régiment d'artillerie et ne participent plus au fonds d'instruction de ce corps	1,800 "	"
4° Diminué en plus sur vacances et congé pour arrondir le chiffre normal de l'article 14.	"	33 20
TOTAUX fr.	12,674 40	33 20
RESTE AUGMENTATION NETTE fr.		12,641 20

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Augmentation fr. 2,721 69

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

1° Augmentation résultant de l'année bissextile, SAVOIR :

Solde des sous-officiers et soldats fr.	1,175 59	}	1,221 69
Indemnité de fourrages des officiers.	48 10		

2° Augmentation demandée pour les frais d'administration et d'instruction des cinq compagnies spéciales du génie qui, depuis la réorganisation de 1874, ne font plus partie intégrante du régiment du génie et ne participent plus au fonds d'instruction de ce corps

1,500 »

TOTAL ÉGAL. fr. 2,721 69

ART. 16. — *Traitement et solde du bataillon d'administration.*

Augmentation nette fr. 948 24

Cette différence résulte de l'année bissextile.

CHAPITRE V.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 17, litt. c. — *Solde des élèves de l'École militaire.*

Augmentation fr. 12,000 »

Le Département de la Guerre a l'intention d'augmenter comme suit le nombre des élèves à admettre à l'École militaire, pendant l'année 1876, SAVOIR :

50 élèves au lieu de 40, pour la section des armes spéciales ;

50 — 40, pour la section d'infanterie et de cavalerie.

Cette augmentation du nombre des élèves de l'École militaire est nécessaire pour donner au Département de la Guerre les moyens de combler les vacances qui existent dans le cadre des sous-lieutenants des diverses armes, et qui sont la conséquence de l'extension donnée à l'artillerie et au génie et de la pénurie des sous-officiers aptes à être nommés sous-lieutenants d'infanterie.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

D'après la situation du personnel existant à l'École militaire au 1^{er} janvier 1875, et en tenant compte du mouvement d'entrée et de sortie des promotions, d'ici à la fin de l'année prochaine, le crédit nécessaire pour la solde des élèves pendant l'exercice 1876 peut être évalué à la somme d'environ fr. 116,000 »

Le crédit nécessaire pour le même service pendant l'exercice 1875 est d'environ fr. 98,600 »

Soit pour 1876 une augmentation de fr. 20,400 »

Mais on doit prévoir que le nombre des admissions à faire dans chaque section, n'atteindra pas 40, en 1875, et 50, en 1876, et que des extinctions se produiront parmi les élèves par décès, démissions, etc., de sorte que la somme précitée peut être réduite approximativement de fr. 8,400 »

Le crédit de l'article 17 doit donc être augmenté de . . . fr. 12,000 »

Il est à remarquer du reste que si l'admission d'un plus grand nombre d'élèves constitue une charge pour le Budget de la Guerre, cette charge ne pèse pas en réalité sur le Trésor public, qui perçoit par an et par élève 800 francs à titre de pension, alors que la solde d'un élève à fr. 1 90 c^s par jour ne figure au Budget que pour fr. 695 50 c^s par an.

ART. 18. — Dépenses d'administration de l'École militaire.

Diminution nette fr. 7,605 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1875.	EN MOINS qu'au Budget de 1875.
1 ^o Suppression du crédit alloué, comme charge temporaire, au Budget de 1875, pour compléter le matériel des cabinets de physique et de chimie.	•	12,116 »
2 ^o Crédit demandé, comme charge temporaire, pour l'achat d'une pompe à incendie avec accessoires indispensable pour assurer la sécurité de l'établissement de la Cambre.	3,000 »	»
3 ^o Augmentation demandée pour la partie du crédit affectée à l'achat des livres et des instruments et à l'entretien du mobilier.	1,500 »	»
4 ^o Augmentation (sur mobilier, etc.) pour arrondir le chiffre de l'article 18.	11 »	»
TOTAUX. fr.	4,511 »	12,116 »
RESTE DIMINUTION NETTE. fr.		7,605 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS (1).

ART. 22. — Pain et viande.

Augmentation nette	{	Litt. a. Pain . . . fr.	6,600	»	} 558,500 »
		— b. Viande. . .	551,900	»	

Ces différences sont expliquées par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1875.	EN MOINS qu'au Budget de 1875.
Litt. a. — Pain.		
1° Augmentation résultant de l'année bissextile: 40,989 (*) journées à 16 centimes.	6,558 24	»
2° Diminué en moins sur vacances et congés pour arrondir les chiffres	41 76	»
TOTAUX. fr.	6,600 »	»
SOIT UNE AUGMENTATION DE. fr.	6,600 »	
Litt. b. — Viande.		
1° Crédit demandé pour pouvoir porter de 250 à 300 grammes la ration journalière de viande des sous-officiers et soldats, soit pour 14,166,452 journées à 4 centimes.	566,058 08	»
2° Augmentation résultant de l'année bissextile: 40,989 (*) journées à 24 centimes.	9,837 50	»
3° Diminué en plus sur vacances et congés pour mettre la réduction faite de ce chef en rapport avec le nouveau prix de la ration (approximativement pour arrondir les chiffres)	»	24,595 44
TOTAUX. fr.	576,495 44	24,595 44
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	551,900 »	

(*) Année bissextile: nombre de journées de pain et de viande, savoir:

Art. 12 Infanterie	25,571	}	40,989
— 15 Cavalerie	5,680		
— 14 Artillerie et train	7,860		
— 15 Génie.	1,390		
— 16 Bataillon d'administration	488		

(1) La valeur des denrées alimentaires et fourragères est encore en ce moment beaucoup plus élevée que celle qui sert de base, depuis plusieurs années, à la fixation des prix portés au Budget de la Guerre pour les rations de pain, de viande et de fourrages.

Le Gouvernement a néanmoins maintenu au Budget de 1876 les prix portés pour les rations aux Budgets antérieurs, sauf à demander à la Législature les crédits supplémentaires qui seront nécessaires à la fin de l'année, si le renchérissement des denrées se maintient de telle sorte que les dépenses ne puissent être couvertes au moyen des transferts autorisés par l'article 2 de la loi du Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 23. — *Fourrages en nature.*

Augmentation nette fr. 9,800 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1875.	EN MOINS qu'au Budget de 1875.
1° Augmentation résultant de l'année bissextile :		
<i>Charges ordinaires et permanentes.</i>		
4,187 rations fortes à fr. 1 25 c. fr. 5,255 75	} 9,797 65	
4,149 rations légères à fr. 1 10 c' 4,565 90		
<i>Charges extraordinaires et temporaires.</i>		
2 rations fortes à fr. 1 25 c. fr. 2 50	} 15 70	
12 rations légères à fr. 1 10 c' 15 20		
2° Diminué en plus sur incomplets pour arrondir le chiffre de l'augmentation.	"	15 35
TOTAUX. fr.	9,813 35	15 35
RESTE AUGMENTATION NETTE.	9,800 »	

ART. 24. — *Casernement des hommes.*

Augmentation nette fr. 800 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1875.	EN MOINS qu'au Budget de 1875.
1° Augmentation résultant de l'année bissextile :		
40,989 journées à 2 centimes fr.	819 78	"
2° Diminué sur les menues dépenses pour arrondir les chiffres	"	19 78
TOTAUX. fr.	819 78	19 78
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	800 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IX.

TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.

ART. 50. — *Traitements de non-activité.*

Augmentation nette fr. 18,000 »

L'effectif *total* du personnel en non-activité n'est pas plus élevé en ce moment que celui porté à l'article 50 des Budgets antérieurs, mais le nombre des officiers mis en non-activité, *pour motifs de santé*, dépasse les prévisions de cet article.

Comme les officiers de cette catégorie touchent un traitement plus élevé de 50 p. % que celui de leurs collègues, placés hors cadre, *par mesure d'ordre*, il en résulte que le crédit affecté à ce service est devenu insuffisant.

Le Département de la Guerre a déjà dû demander un crédit supplémentaire pour couvrir le déficit que cette situation avait créé en 1874, et il devra faire une demande analogue pour l'exercice 1875; il convient donc de porter au Budget de 1876 les fonds nécessaires pour l'effectif des officiers en non-activité, d'après la situation réelle de ce personnel, comme suit :

	EN PLUS qu'au Budget de 1875.	EN MOINS qu'au Budget de 1875.
1 ^o Augmentation du nombre des officiers en non-activité <i>pour motifs de santé</i> , savoir :		
1 colonel à 6,375 » = . . . fr. 6,375 »		
5 majors à 4,125 » = 20,625 »		
1 capitaine de 1 ^e classe 2,850 » = 2,850 »		
2 sous-lieutenants à 1,575 » = 5,150 »		
TOTAL. 9 TOTAL. . . . fr. 55,000 »		
A déduire 1/2 p. % pour médicaments 165 »	52,855 »	
2 ^o Diminution du nombre des officiers en non-activité <i>par mesure d'ordre</i> , savoir :		
1 colonel à 4,250 » = . . . fr. 4,250 »		
2 capitaines de 2 ^e classe à 1,700 » = 5,400 »		
2 capitaines de 3 ^e classe à 1,500 » = 3,000 »		
4 sous-lieutenants à 1,050 » = 4,200 »		
TOTAL. 9 TOTAL. . . . fr. 14,850 »		
A déduire 1/2 p. % pour médicaments 74 25		14,775 75
3 ^o Diminution sur honoraires d'avocats, etc., pour arrondir le chiffre de l'article 50.		59 25
TOTAUX. fr.	52,855 »	14,835 »
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.		18,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE X.

ART. 52. — *Pensions et secours.*

Augmentation nette fr. 8,500 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1875.	EN MOINS qu'au Budget de 1875.
<i>Charges ordinaires et permanentes.</i>		
1 ^o Crédit demandé pour augmenter la somme qui est affectée aux pensions <i>temporaires</i> des sous-officiers et soldats, et dont l'insuffisance a nécessité chaque année, depuis trois ans, une demande de crédit supplémentaire.	12,025 66	»
2 ^o Diminution faite sur la somme allouée pour le paiement du premier terme des pensions <i>définitives</i> , et qui laisse chaque année un reliquat	»	5,500 »
3 ^o Crédit demandé pour porter à 20,000 francs la somme de 16,650 francs qui est affectée au paiement des <i>secours</i> accordés aux veuves et orphelins des anciens militaires; cette somme, qui n'a pas varié depuis 15 ans, est devenue aujourd'hui insuffisante pour venir en aide aux nombreuses familles qui réclament l'assistance du Département de la Guerre.	3,350 »	»
<i>Charge extraordinaire et temporaire.</i>		
4 ^o Suppression du secours annuel accordé à la veuve d'un officier de l'armée des Indes, qui est décédée le 29 octobre 1874.	»	1,375 66
TOTAUX. . . . fr.	15,375 66	6,875 66
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . .	8,500 »	

CHAPITRE XI.

ART. 53. — *Dépenses imprévues.*

Diminution. fr. 86 36
pour arrondir le chiffre total du Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

COMPTE RENDU à la Législature de l'emploi des sommes prélevées, pendant l'année 1873, sur le crédit extraordinaire accordé par la loi du 8 mai 1864, et rattachées à l'article 20 du chapitre VI du Budget.

Du 1^{er} janvier 1873, date de la dernière situation, au 31 décembre de la même année, il n'a été fait aucun prélèvement sur le crédit extraordinaire accordé par la loi du 8 mai 1864.

Il en résulte que la somme disponible sur ce crédit, à la date du 1^{er} janvier 1874, est restée de fr. 1,744,489 96 c^s.

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1876, est fixé à la somme de *quarante millions trois cent cinquante-cinq mille francs* (40,555,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 13, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 50 et 52 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22 et 25.

ART. 3.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à disposer des excédants que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du Budget de son Département pour l'exercice 1876 (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être engagées ou effectuées jusqu'au 1^{er} avril 1877.

Donné à Bruxelles, le 24 février 1875.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1876.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	} 456,810 »
2	— des fonctionnaires et employés civils	159,810 »	»	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Départe- ment de la Guerre	16,000 »	»	
4	Matériel	50,000 »	»	
5	Dépôt de la Guerre	40,000 »	150,000 »	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	862,015 90	»	} 1,411,566 60
7	— — des provinces et des places	293,552 50	»	
8	— du service de l'intendance	256,018 20	»	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	288,005 90	»	} 908,003 90
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	582,500 »	»	
11	Service pharmaceutique	127,500 »	»	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	12,946,529 61	»	} 23,447,042 56
13	— — de la cavalerie	3,619,480 12	55,521 50	
14	— — de l'artillerie	5,044,641 20	»	
15	— — du génie	1,160,021 69	»	
16	— — du bataillon d'administration	652,048 24	»	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compléteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>				
A REPORTER fr.		26,108,601 56	185,521 50	26,294,122 86
				87

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	26,108,601 36	185,521 50	26,294,122 86
CHAPITRE V.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	241,100 »	»	} 281,800 »
18	Dépenses d'administration	57,700 »	3,000 »	
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
19	Traitement du personnel des établissements	56,700 »	5,400 »	} 1,078,280 »
20	Matériel de l'artillerie	1,016,186 »	»	
CHAPITRE VII.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
21	Matériel du génie	1,550,000 »	»	1,550,000 »
CHAPITRE VIII.				
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.				
22	Pain et viande.	5,450,500 »	»	} 10,855,620 50
23	Fourrages en nature.	5,559,784 30	5,746 20	
24	Casernement des hommes	685,800 »	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour des officiers	100,000 »	»	
27	Transports généraux.	65,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	118,000 »	»	
29	Remonte.	812,790 »	»	
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
50	Traitements divers et honoraires	158,000 »	»	} 188,000 »
51	Frais de représentation	30,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	40,028,155 66	199,667 70	40,227,823 36

POUR L'EXERCICE 1876.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	40,028,155 66	199,667 70	40,227,825 36
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	110,401 80	1,598 20	112,000 »
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
55	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,176 64	»	15,176 64
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	40,155,754 10	201,265 90	40,355,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 24 février 1875.

PAR LE ROI :
Le Ministre de la Guerre,
S. THIEBAULD.
Le Ministre des Finances,
J. MALOU.

LÉOPOLD.

(230)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1876.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	"	Traitement du Ministre fr.	21,000	"
2	"	— de 44 fonctionnaires et employés civils. 155,675	159,810	"
	"	— des huissiers, messagers et gens de service. 24,155		
5	"	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	"
	"	— aux sous officiers — — — — — 6,000		
<i>Matériel.</i>				
4	"	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 20,000	50,000	"
	"	Chauffage et éclairage. 12,000		
	"	Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc 18,000		
<i>Dépôt de la Guerre.</i>				
Charges ordinaires et permanentes.				
5	a.	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes fr. 19,000	40,000	"
	"	Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents 21,000		
Charges extraordinaires et temporaires.				
	b.	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 150,000	40,000	150,000
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.			286,810	150,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	"	21,000	"	"	
150,810	"	150,810	"	"	
16,000	"	16,000	"	"	
50,000	"	50,000	"	"	
100,000	"	100,000	"	"	
456,810	"	456,810	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTELLA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE II.		
				ÉTATS-MAJORS.		
				<i>État-major général.</i>		
				Officiers généraux.		
				SECTION D'ACTIVITÉ.		
		9	36	Lieutenants généraux, à fr. 18,500 . fr. 166,500 »		
		18	54	Généraux-majors, à 12,700 . . . 228,600 »		
				305,100 »		
		27	90	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 1,975 50		
				303,124 50		
				SECTION DE RÉSERVE.		
		2	6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 29,600 »		
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à 10,160 . . . 40,640 »		
				70,240 »		
		6	14	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 551 20		
				69,688 80		
	a.			TOTAL fr. 463,015 30		
				A DÉDUIRE :		
				Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 »		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 92 50		
				18,407 50		
				444,605 80		
				A AJOUTER :		
				Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants généraux fr. 2,000 »		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 10 »		
				1,990 »		
				RESTE fr. 446,595 80		
				Corps d'état-major.		
		4	12	Colonels, à fr. 9,500 . . . fr. 58,000 »		
		4	8	Lieutenants-colonels, à 7,100 28,400 »		
		8	16	Majors, à 6,500 50,400 »		
		18	36	Capitaines de 1 ^{re} classe, à 5,100 91,800 »		
		12	24	— de 2 ^e classe 4,400 52,800 »		
				261,400 »		
		46	96	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 1,507 »		
				260,093 »		
	b.			REPORTER fr. 706,688 80		
		79	200			

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.		CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE.	
		HOMMES.	CHEVAUX.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT.	fr. 706,088 80	
		79	200	Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; Savaix :		
		"	2	1 capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à. fr. 1,500 . . . fr.	1,500 "	
		"	10	5 — — de 2 ^e classe . . . à. . . 1,000 . . .	5,000 "	
		"	12	6 — — de 3 ^e classe . . . à. . . 1,000 . . .	6,000 "	
		"	12	6 lieutenants d'infanterie. à. . . 850 . . .	5,100 "	
		"	2	1 lieutenant d'artillerie à. . . 500 . . .	500 "	
		"	2	1 capitaine en 1 ^{er} du génie à. . . 500 . . .	500 "	
		"	2	1 lieutenant du génie. à. . . 500 . . .	500 "	
		"	42		18,900 "	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments	94 50	
					18,805 50	
		79	242	TOTAL.	fr. 725,494 30	
				Indemnité de vivres de campagne.		
				d. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative)	1,802 20	
				Indemnité de fourrages.		
				242 chevaux \times 565 = 88,350 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c'	fr. 114,820 "	
				e. A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division	fr. 474 50	
				Augmentation résultant de l'année bissextile	315 90	
					115,610 40	862,015 90
				Frais de bureau.		
				f. 1 lieutenant général commandant la 2 ^e circonscription militaire et gouverneur militaire de la résidence royale	fr. 2,000 "	
				1 lieutenant général commandant la 1 ^{re} circonscription militaire et gouverneur militaire de la place d'Anvers et de ses dépendances	2,000 "	
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie	800 "	
				2 — des circonscriptions militaires. { 1 à 1,500 "	2,700 "	
				{ 1 à 1,200 "		
				4 — des divisions d'infanterie, à 600 . . .	2,400 "	
				2 — de cavalerie, à 600 . . .	1,200 "	
				10 généraux-majors, commandant une brigade, à 500 . . .	8,000 "	
					19,100 "	
				A REPORTER.	fr. 862,015 90	

6
(suite).

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE			
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.		
		REPORT. fr.	862,015 90	°		
7	a.	État-major des provinces et des places.				
		État-major des provinces.				
			5	10	Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs fr.	50,800 °
			°	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs	4,500 °
			5	19		55,500 °
					A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	276 50
						55,023 50
				État-major des places.		
			5		Commandants de 1 ^{re} classe, à fr. 7,500	37,500 °
			4		— de 2 ^e — , à 5,500	22,000 °
			9		— de 3 ^e — , à 4,500	40,500 °
			2	a) 6	Majors, à	5,800 7,600 °
			9		Adjudants de 1 ^{re} classe, à	5,000 27,000 °
			8		— de 2 ^e — , à	2,400 19,200 °
			4		— de 3 ^e — , à	1,900 7,600 °
				161,400 °		
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	807 °		
				160,593 °		
		Aumôniers.				
	c.		Traitement des aumôniers et desservants	42,000 °		
				293,332 50		
		Indemnité de vivres de campagne.				
	d.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,051 °		
		Indemnité de fourrages.				
	e.		25 chevaux \times 365 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c.	11,862 50		
			Augmentation résultant de l'année bissextile.	32 50		
				11,895 °		
		Frais de bureau.				
	f.		9 commandants de province b).	9,600 °		
			1 — de place, à	1,200 1,200 °		
			2 — — , à	1,000 2,000 °		
			1 — — , à	800 800 °		
			7 — — , à	500 3,500 °		
			10 — — , à	400 4,000 °		
			3 — — , à	240 720 °		
			5 — — , à	150 750 °		
			2 — — , à	100 200 °		
				22,770 °		
			A REPORTER. fr.	1,155,348 40		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
862,015 90	803,500 »	»	1,484 10		
295,552 50	293,500 »	52 50	»		a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
1,155,348 40	1,156,800 »	52 50	1,484 10		b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
			REPORT. fr.	1,155,548 40	.	
		<i>Intendance militaire a).</i>				
		Traitement.				
		EFFECTIF.				
		HOMMES. CHEVAUX.				
		1	2	Intendant en chef, à fr. 12,700	12,700 .	
		5	"	Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500	28,500 .	
		6	"	— de 2 ^{me} id., à 7,100	42,600 .	
a.		12	12	Sous-intendants de première classe, à 6,500	75,000 .	
		15	"	— de deuxième classe, à 4,600	50,800 .	
		55	14		219,200 .	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,096 .	
					218,104 .	
		Indemnité de vivres de campagne.				
	b.	Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)		1,255 .		
		Indemnité de fourrages.				
		14 chevaux \times 365 = 5,110 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^t				6,645 .
	c.	Augmentation résultant de l'année bissextile.		18 20		
				6,661 20		
	d.	Frais de bureau. b)		50,000 .		
					256,918 20	
					.	
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		1,411,566 60	.	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																					
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																						
1,155,518 40	1,156,800 »		32 50	1,484 10	<p>a) COMPOSITION ORGANIQUE.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef.</td> <td>1</td> <td>»</td> <td rowspan="3">35</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>3</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>6</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe.</td> <td>12</td> <td>»</td> <td rowspan="2">150</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>13</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres</td> <td>»</td> <td>38</td> <td rowspan="3">185</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td> <td>»</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td> <td>»</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>35</td> <td>(*) 150</td> <td>185</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) Ces officiers comptables figurent tel pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitres IV et XII.)</p> <p>b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.</p>	INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef.	1	»	35	— de 1 ^{re} classe	3	»	— de 2 ^{me} —	6	»	Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	12	»	150	— de 2 ^{me} —	13	»	Capitaines quartiers-maitres	»	38	185	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	75	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37					35	(*) 150	185
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																								
Intendant en chef.	1	»	35																																							
— de 1 ^{re} classe	3	»																																								
— de 2 ^{me} —	6	»																																								
Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	12	»	150																																							
— de 2 ^{me} —	13	»																																								
Capitaines quartiers-maitres	»	38	185																																							
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	75																																								
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37																																								
				35	(*) 150	185																																				
256,018 20	256,000 »		18 20	»																																						
1,411,566 60	1,412,800 »		50 70	1,484 10																																						
DIMINUTION. . . fr.			1,433 40																																							

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE III.		
				SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).		
				Traitement des officiers de santé.		
		1	2	Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700	•
		4	•	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 8,500	34,000	•
		7	•	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100	49,700	•
		1	•	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200	4,200	•
		20	•	— adjoints, à 2,500	50,000	•
a.		1	•	Pharmacien principal, à 5,500	5,500	•
		12	•	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à 4,200	50,400	•
		12	•	— de 2 ^e classe, à 5,250	63,000	•
		12	•	— de 3 ^e classe, à 2,800	33,600	•
		1	1	Inspecteur vétérinaire, à 5,500	5,500	•
		71	3		284,600	•
				A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,423		•
					283,177	•
				Indemnité de vivres de campagne.		
9	b.			Indemnités de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,500	50
				Indemnité de fourrages.		
				5 chevaux \times 365 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^e	1,425	50
	c.			Augmentation résultant de l'année bissextile.	3	90
					1,427	40
				Frais de bureau.		
	d.			Inspecteur général du service de santé.	2,000	•
				Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.		
10	"			650,500 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 89 centimes. fr. 578,945		•
				4,000 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation.	3,555	•
					582,500	•
				Service pharmaceutique.		
11	"			Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses.	127,500	•
				TOTAL DU CHAPITRE III. fr.	908,005 90	•

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
288,003 90	288,000 "	5 90	"		
582,500 "	582,500 "	"	"		
127,500 "	127,500 "	"	"		
998,003 90	998,000 "	5 90	"		

COMPOSITION organique.	
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.
1	"
4	"
7	"
"	35
1	35
"	45
20	"
1	"
12	"
12	"
12	"
1	"
"	12
"	13
"	8
71	(*) 148
219	

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations (Chapitre IV, Solde des troupes.)

b) Infanterie	408,700 journées.
Cavalerie	95,500 "
Artillerie	123,900 "
Génie	22,500 "
Bataillon d'administration	2,500 "
TOTAL	650,800 journées.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE											
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.										
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>MONTRES</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1852</td> <td>254</td> </tr> <tr> <td>25571</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>27425</td> <td>254</td> </tr> </tbody> </table>	EFFECTIF.		MONTRES	CHEVAUX.	1852	254	25571	"	27425	254		
EFFECTIF.														
MONTRES	CHEVAUX.													
1852	254													
25571	"													
27425	254													
		<p>CHAPITRE IV.</p> <p>SOLDE DES TROUPES.</p> <p><i>Traitement et solde de l'infanterie.</i></p> <p>Traitement, solde et accessoires.</p>												
		1852 254 Officiers de tous grades fr. 5,417,675 50												
		25571 " Sous-officiers et soldats 6,979,502 06												
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté fr. 32,000 •												
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 19,200 •												
12	a.	Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres 50,000 •												
		Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs 515,544 •												
		Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes 40,000 •												
		<u>12,851,521 56</u>												
		A DÉDUIRE :												
		Pour 408,700 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 61 centimes. fr. 240,507 •												
		Pour vacances et petites permissions 270,658 15												
		<u>510,045 15</u>												
		<u>12,311,576 41</u>												
		A REPORTER. . . fr. 12,311,576 41												

INFANTERIE.

Cette arme se compose : 1° d'un régiment de carabiniers formé de quatre bataillons actifs et de deux bataillons non-actifs (à quatre compagnies) et un dépôt;
 2° d'un régiment de grenadiers,
 5° de trois régiments de chasseurs à pied, } formés chacun de trois bataillons actifs et de un bataillon non-actif (à quatre compagnies) et de un dépôt;
 4° de quatorze régiments de ligne,
 5° de deux compagnies sédentaires;
 6° d'un corps de discipline et de correction formé de six compagnies;
 7° d'une école d'enfants de troupe;
 8° d'officiers à la suite des régiments.

OFFICIERS.

GRADES.	Effectif par unité			Composition d'un régiment			Soit pour :						TOTAUX.		TRAITEMENT annuel.	MONTANT.	
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Les deux compagnies sédentaires.	Le corps de discipline et de correction.	Les officiers hors cadre.	Officiers.	Chevaux.			
États-majors actifs } 19 régiments. 58 bataillons.																	
Colonels	1	»	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	58	8,500	161,500	
Lieutenants-colonels	1	»	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	58	6,500	125,500	
Majors	»	1	»	4	5	5	4	5	51	»	»	»	58	116	5,500	519,000	
Capitaines-adjudants-majors montés	1	»	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	19	3,900	74,100	
— — non montés.	»	1	»	4	5	5	4	5	51	»	»	»	58	»	3,400	197,200	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau	1	»	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	2,250	42,750	
— — officiers-payeurs	»	1	»	4	5	5	4	5	51	»	»	»	58	»	2,350	156,500	
Médecins de régiment de 1 ^{re} classe	»	»	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	5	»	6,500	51,500	
— — de 2 ^{me} classe	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	14	»	5,100	71,400	
— de bataillon de 1 ^{re} classe	»	»	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	4,200	79,800	
— — de 2 ^e classe	»	»	»	2	1	1	2	1	17	»	»	»	20	»	3,250	65,000	
232 compagnies de bataillons actifs.																1,502,050	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	»	»	1	16	12	12	16	12	204	»	»	»	252	»	3,400	788,800	
Lieutenants et sous-lieutenants	»	»	5	48	56	56	48	56	612	»	»	»	696	»	2,250	1,566,000	
20 bataillons non-actifs, 80 compagnies.																2,354,800	
Majors	»	1	»	2	1	1	2	1	17	»	»	»	20	20	5,500	110,000	
Capitaines-adjudants-majors non montés	»	1	»	2	1	1	2	1	17	»	»	»	20	»	3,400	68,000	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	»	»	1	8	4	4	8	4	68	»	»	»	80	»	3,400	272,000	
Lieutenants et sous-lieutenants	»	»	5	24	12	12	24	12	204	»	»	»	240	»	2,250	540,000	
19 dépôts de régiment.																990,000	
Majors	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	19	5,500	104,500	
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers d'armement	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	2,250	42,750	
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	3,800	72,200	
Capitaines administrés d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	3,400	64,600	
Médecins de bataillon de 2 ^e classe	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	3,250	61,750	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	»	»	1	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	3,400	64,600	
Lieutenants et sous-lieutenants	»	»	5	5	5	5	5	5	51	»	»	»	57	»	2,250	128,250	
Compagnies spéciales.																558,650	
Colonel	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2	8,500	8,500	
Majors	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	2	5,500	11,000	
Capitaine-adjutant-major non monté	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	3,400	3,400	
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^{me} ou 3 ^{me} classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	3,800	3,800	
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers-payeurs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	2,350	2,350	
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	3,250	3,250	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	8	»	3,400	27,200	
Lieutenants et sous-lieutenants	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	24	30	»	2,250	67,500	
Officiers à la suite.																127,000	
Capitaines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	20	»	3,400	68,000	
Lieutenants	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	20	»	2,400	48,000	
																116,000	
																5,428,500	
				129	91	91	129	91	1,547	8	57	40	1,852 ⁽¹⁾	254	TOTAL		5,428,500

A ajouter les suppléments de traitement :

Pour le corps de discipline et de correction	(Le commandant du corps 1,000 » Les deux majors, à fr. 800 » . 1,600 » Les sept capitaines, à 600 » . 4,200 » Les vingt-quatre lieutenants et sous-lieutenants, à 400 » . 9,600 »	16,400 »
--	---	----------

TOTAL fr. 5,444,900

A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 27,224 50

RESTE fr. 5,417,675 50

(¹) Officiers d'infanterie 1,076
 Comptables 98 } 1,852
 Médecins 78 }

TROUPES.

GRADES.	Effectif par unité.			Composition d'un régiment			Soit pour :			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT		
	D'état-major de régiment.	De bataillon	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.			LE TOTAL.	par GRADE.	par CATÉGORIE.
États-majors actifs { 19 régiments. 58 bataillons.														
Adjutants sous-officiers	1	1	1	4	5	5	4	5	51	58	21,170	2 70	57,159 "	
Sergents-majors secrétaires { Grenadiers	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	365	1 95	711 75	
Les autres.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	6,570	1 92	12,614 40	
Sergents-clairons	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	6,955	1 85	12,829 75	
Caporaux-clairons	1	1	1	4	5	5	4	5	51	58	21,170	1 "	21,170 "	
Sergents-armuriers	1	1	1	4	5	5	4	5	51	58	21,170	1 57	55,256 90	
Musiciens d'état-major	14	14	14	14	14	14	14	14	258	266	97,090	"	155,318 "	
232 compagnies des 56 bataillons actifs:														
<i>16 compagnies du régiment des carabiniers.</i>														
Sergents-majors	4	4	4	16	16	16	16	16	16	16	5,840	1 92	11,212 80	
Premiers sergents	4	4	4	16	16	16	16	16	16	16	5,840	1 72	10,044 80	
Sergents-fourriers	4	4	4	16	16	16	16	16	16	16	5,840	1 57	9,168 80	
Sergents	20	20	20	80	80	80	80	80	80	80	29,200	1 57	45,844 "	
Caporaux	40	40	40	160	160	160	160	160	160	160	58,400	0 82	47,888 "	
Clairons	12	12	12	48	48	48	48	48	48	48	17,520	0 67	11,758 40	
Soldats de 1 ^{re} classe	372	372	372	1,488	1,488	1,488	1,488	1,488	496	181,040	0 61	110,454 40		
— de 2 ^e —	50	50	50	200	200	200	200	200	92	362,080	0 58	210,006 40		
<i>12 compagnies du régiment des grenadiers.</i>														
Sergents-majors	4	4	4	12	12	12	12	12	12	12	4,580	1 95	8,541 "	
Premiers sergents	4	4	4	12	12	12	12	12	12	12	4,580	1 75	7,665 "	
Sergents-fourriers	4	4	4	12	12	12	12	12	12	12	4,580	1 60	7,008 "	
Sergents	20	20	20	60	60	60	60	60	60	60	21,900	1 60	35,040 "	
Caporaux	40	40	40	120	120	120	120	120	120	120	45,800	0 85	37,250 "	
Clairons	12	12	12	36	36	36	36	36	36	36	15,140	0 70	9,198 "	
Grenadiers	372	372	372	1,116	1,116	1,116	1,116	1,116	744	271,560	0 64	175,798 40		
Soldats avec solde de fusilier	50	50	50	372	372	372	372	372	372	155,780	0 58	78,752 40		
<i>204 compagnies des régiments de chasseurs et de ligne.</i>														
Sergents-majors	4	4	4	12	12	12	12	12	204	204	74,460	1 92	142,965 20	
Premiers sergents	4	4	4	12	12	12	12	12	204	204	74,460	1 72	128,071 20	
Sergents-fourriers	4	4	4	12	12	12	12	12	204	204	74,460	1 57	116,902 20	
Sergents	20	20	20	60	60	60	60	60	1,020	1,020	372,500	1 57	584,511 "	
Caporaux	40	40	40	120	120	120	120	120	2,040	2,040	744,600	0 82	610,572 "	
Clairons	12	12	12	36	36	36	36	36	612	612	223,580	0 67	149,664 60	
Soldats de 1 ^{re} classe	280	280	280	840	840	840	840	840	4,700	1,757,400	0 61	1,059,814 "		
— de 2 ^e —	50	50	50	372	372	372	372	372	9,520	3,474,800	0 58	2,015,584 "		
20 bataillons non-actifs:														
<i>Petits états-majors.</i>														
Adjutants sous-officiers	1	1	1	2	1	1	2	1	17	20	7,500	2 70	19,710 "	
Caporaux-clairons	1	1	1	2	1	1	2	1	17	20	7,500	1 "	7,500 "	
Sergents-armuriers	1	1	1	2	1	1	2	1	17	20	7,500	1 57	11,461 "	
60 compagnies des bataillons non-actifs:														
<i>4 compagnies de grenadiers.</i>														
Sergents-majors	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	1,460	1 95	2,847 "	
Premiers sergents	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	1,460	1 75	2,555 "	
Sergents-fourriers	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	1,460	1 60	2,556 "	
Sergents	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	4,580	1 60	7,008 "	
Caporaux	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	8,760	0 85	7,446 "	
Clairons	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	1,460	0 70	1,022 "	
<i>76 compagnies</i> { 8 de carabiniers. 68 de chass. et de ligne.														
Sergents-majors	4	4	4	8	4	4	8	4	68	76	27,740	1 92	53,260 80	
Premiers sergents	4	4	4	8	4	4	8	4	68	76	27,740	1 72	47,712 80	
Sergents-fourriers	4	4	4	8	4	4	8	4	68	76	27,740	1 57	45,551 80	
Sergents	12	12	12	24	12	12	24	12	204	228	85,220	1 57	150,055 40	
Caporaux	24	24	24	48	24	24	48	24	408	456	166,440	0 82	156,480 80	
Clairons	4	4	4	8	4	4	8	4	68	76	27,740	0 67	18,585 80	
A REPORTER.														
				1,962	1,448	1,172	1,962	1,528	19,924	23,554	8,510,910			6,386,424 80

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . fr. 12,511,576 41		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	254 chevaux × 365 = 92,710 journées d'indem. représentative, à fr. 1 50 c. 120,525 •		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 350 20		
		120,853 20		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 •		
		Logement et nourriture.		
			12,040,329 61	
12 (suite).		Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		44,000		
		64,000 journées à fr. 1 25 c. 80,000 •		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
		1 régiment de carabiniers, à 16,000 •		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 •		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 •		
		1 école d'enfants de troupe 800 •		
		Le corps de discipline et de correction 5,500 •		
		285,000 •		
		A REPORTER. . . . fr. 12,940,329 61		
		(1) Écoles régimentaires et des illettrés,		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,046,520 61	12,027,500 »		10,020 61	»	
12,046,520 61	12,027,500 »		10,020 61	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTELLA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	12,946,520 01	•
		EFFECTIF.		
		BOULES CHEVAUX		
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
		500 640 Officiers de tous grades fr. 1,408,721 •		
		5,680 4,840 Sous-officiers, brigadiers et soldats 1,050,750 72		
		6,040 5,480		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté. fr. 11,500 •		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 8,500 •		
		— de 40 centimes. en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 6,000 •		
15	a.	Première mise de petit équipement à allouer à 1,200 miliciens et à 500 vo- lontaires à incorporer, à 50 francs 75,000 •		
		3,460,471 72		
		Charge temporaire :		
		Traitement de sept capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :		
		Sept capitaines commandants à 5,100 francs 35,700 •		
		À DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ 178 50		
		55,521 50		
		TOTAL. fr. 3,495,993 22		
		A DÉDUIRE :		
		Pour 93,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 84 centimes. fr. 78,372 •		
		Pour vacances et petites permissions 43,992 80		
		122,364 80		
		3,373,628 42		
		A REPORTER. fr. 3,373,628 42	12,946,39 01	•

CAVALERIE. — Cette armée se compose : 1^o de deux régiments de chasseurs, }
 2^o de quatre régiments de lanciers, } chacun de cinq escadrons actifs.
 3^o de deux régiments de guides, }

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT à cinq escadrons.				TOTALS.			Traitement annuel.	Montant.	
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs, 4 — de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux				
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.			
États-majors de régiment.												
Colonels	"	"	1	5	1	5	8	18	6	9,500	76,000 "	
Lieutenants-colonels	"	"	1	2	1	2	8	12	4	7,100	56,800 "	
Majors	"	"	2	4	2	4	16	24	8	6,500	100,800 "	
Capitaines adjudants-majors en 1 ^{er}	"	"	1	2	1	2	8	12	4	5,100	40,800 "	
Lieutenants adjudants-majors	"	"	1	2	1	2	8	12	4	5,250	26,000 "	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	"	"	1	2	1	2	8	12	4	5,025	24,200 "	
Capitaines quartiers-maîtres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	"	"	1	"	1	"	8	"	"	5,800	50,400 "	
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs	"	"	1	"	1	"	8	"	"	2,550	18,800 "	
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	"	"	1	"	1	"	8	"	"	5,400	27,200 "	
Médecins de régiment { de 1 ^{re} classe.	"	"	1	1	1	1	2	6	2	6,500	12,600 "	
Id. de 2 ^e classe.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,100	50,600 "	
Id. de bataillon de 1 ^{re} classe.	"	"	1	1	1	1	8	6	2	4,200	53,600 "	
Vétérinaires de 1 ^{re} classe.	"	"	1	1	1	1	8	6	2	4,200	53,600 "	
Id. de 2 ^e —	"	"	1	1	1	1	8	6	2	3,250	26,000 "	
Id. de 3 ^e —	"	"	1	1	1	1	8	6	2	2,800	22,400 "	
Escadrons actifs.												
Capitaines commandants	1	2	5	10	5	10	40	60	20	5,100	204,000 "	
Id. en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	2	5	10	5	10	40	60	20	4,200	168,000 "	
Lieutenants	2	4	10	20	10	20	80	120	40	5,250	260,000 "	
Sous-lieutenants	2	4	10	20	10	20	80	120	40	2,800	224,000 "	
	6	12	45	80	45	80	560	480	160		1,415,800 "	
							(1)					
										A déduire ½ p. % pour médicaments		7,079 "
										RESTE fr.		1,408,721 "

(1) Officiers de l'arme 296 }
 Comptables 24 } 360
 Médecins 16 } 40
 Vétérinaires 24 }

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT à cinq escadrons.				TOTALS.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.	
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs, 4 — de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux					
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.				
Petits états-majors de régiment.													
Adjudants sous-officiers	"	"	2	2	"	"	12	12	"	4,580	2 75	12,045 "	
Maréchaux des logis chefs secrétaires	"	"	1	1	"	"	4	"	4	1,460	2 75	4,015 "	
Id. des logis gardes-magasins	"	"	1	"	1	1	6	"	2	2,100	2 55	5,146 50	
Trompettes-majors	"	"	1	"	1	"	2	"	"	750	2 57	1,750 10	
Id. brigadiers	"	"	1	"	1	"	6	"	"	2,190	1 90	4,161 "	
Maréchaux des logis armuriers	"	"	1	"	1	"	2	"	"	750	1 92	1,401 60	
Maîtres tailleurs, bottiers et selliers	"	"	1	"	1	"	6	"	2	2,190	2 10	4,599 "	
	"	"	1	"	1	"	2	"	2	750	2 12	1,547 60	
	"	"	1	"	1	"	6	"	"	2,190	1 70	5,725 "	
	"	"	1	"	1	"	2	"	2	750	1 72	1,255 60	
	"	"	1	"	1	"	6	"	"	2,190	1 90	4,161 "	
	"	"	5	"	5	"	2	"	"	750	1 92	1,401 60	
	"	"	5	"	5	"	18	"	"	6,570	" 80	5,256 "	
	"	"	5	"	5	"	6	"	"	2,190	" 82	1,795 80	
Escadrons actifs.													
Maréchaux des logis chefs	1	1	5	5	"	"	50	50	"	10,950	2 55	25,752 50	
Id. id. fourriers	1	1	5	5	"	"	10	"	10	5,650	2 57	8,650 50	
Id. des logis	8	8	40	40	"	"	50	"	50	10,950	1 90	20,805 "	
Brigadiers	12	12	60	60	"	"	10	"	10	5,650	1 92	7,008 "	
Trompettes	5	5	15	15	"	"	240	240	"	87,600	1 90	166,440 "	
Maréchaux ferrants	2	2	10	10	"	"	80	"	80	29,200	1 92	56,064 "	
Cavaliers de 1 ^{re} classe	24	24	120	120	"	"	360	360	"	151,400	1 02	154,028 "	
Id. de 2 ^e —	60	60	545	545	"	"	120	"	120	43,800	1 01	45,552 "	
Id. non montés	20	"	100	"	"	"	90	"	"	52,850	1 50	49,275 "	
			10	"	15	15	50	"	50	10,950	1 52	16,644 "	
			10	"	10	10	60	"	60	21,900	" 85	18,177 "	
			10	"	10	10	20	"	20	7,500	" 85	6,205 "	
			120	"	120	120	720	"	720	262,800	" 85	218,124 "	
			240	"	240	240	240	"	240	87,600	" 85	74,400 "	
			545	"	545	545	2,070	2,070	"	755,550	" 80	604,440 "	
			600	"	600	600	690	"	690	251,850	" 82	206,517 "	
			100	"	100	100	600	"	600	219,000	" 80	175,200 "	
			"	"	"	"	200	"	"	73,000	" 82	59,860 "	
	140	120	710	605	710	605	5,680	5,650	1,210	2,075,200		1,945,420 50	
										4,840			
										Augmentation résultant de l'année bissextile		5,680	5,529 92
										TOTAL fr.		1,950,750 72	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	
12,046,520 61	12,927,500 »		19,029 61	»	
12,046,520 61	12,927,500 »		19,029 61	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . fr. 3,375,628 42	12,046,329 61	"
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes. fr. 158,994 "		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 455 60		
		159,429 60		
		Casernement des chevaux.		
	c.	365 chevaux (garnison de Gand) × 365 jours = 133,225 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes. fr. 5,329 "		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 14 60		
		5,345 60		
		Moyens de transport.	5,619,480 12	35,521 50
13 (suite)	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000 "		
		Logement et nourriture.		
	e.	Mouvements éventuels pendant l'année 10,000 journées.		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 52,400		
		42,400 journées, à fr. 1 25 c ^e . . . fr. 53,000 "		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
	f.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . . fr. 7,200 fr. 57,600 "		
		TOTAL. . . . fr. 3,655,001 62		
		A REPORTER. . . . fr.	16,565,800 73	35,521 50

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,946,520 61	12,927,500		19,020 61	•	
3,655,001 62	3,647,521 50		7,480 12	•	
16,601,551 25	16,574,821 50		26,500 75	•	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
16,001,551 25	10,574,821 50	20,500 75	..	
16,001,551 25	10,574,821 50	20,500 75	..	

ARTILLERIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier.

- 2° De 4 régiments de campagne formés, savoir : { les 1^{er} et 5^e régim^{ts} chacun de 8 batteries montées et de 2 batteries de réserve ;
 les 2^e et 4^e — — — 2 — à cheval, 7 batteries montées et 1 batt. de réserve ;
- 3° De 3 — de siège formés chacun de 16 batteries de siège, 1 batterie de réserve et batterie de dépôt ;
- 4° De 4 compagnies spéciales : 1 de pontonniers, 1 d'ouvriers, 1 d'armuriers et 1 d'artificiers ;
- 5° D'un bataillon du train formé d'un état-major { 4 compagnies pour les équipages des pontonniers et du génie ;
 et de 7 compagnies : { 2 — — — de l'administration ;
 1 compagnie de dépôt.

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE ou COMPAGNIE.		COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.										Totaux.		Traitement annuel.	MONTANT par catégorie.	Observations.																																																
	Hommes.	Chevaux.	Les 1 ^{er} et 5 ^e régiments de campagne.		2 ^e et 4 ^e régiments de campagne.		3 ^e , 6 ^e et 7 ^e régiments de siège.		Quatre COMPAGNIES SPÉCIALES.		LE TRAIN.		HOMMES.	CHEVAUX																																																			
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		à ration fortes.				à ration légères.																																															
États-majors des régiments.																																																																	
Colonels	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	7	12	6	0,500	66,500																																																
Lieutenants-colonels	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	6	7,100	49,700																																																
Majors	8	16	6	12	15	15	15	15	15	15	15	15	29	28	15	6,500	182,700																																																
Capitaines commandants-adjudants-majors	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	3	5,100	55,700																																																
Lieutenants	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	3	5,250	52,750																																																
Capitaines commandants-instructeurs	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	4	8	3	5,100	20,400																																																
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e cl.	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	3	5,800	26,600																																																
Lieutenants ou sous-lieuten. officiers-payeurs	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	3	2,550	16,450																																																
Capitaines administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e cl.	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	3	5,400	25,800																																																
Médecins de régim ^t de 1 ^{re} classe	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	6,500	12,600																																																
— de 2 ^{me} —	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	5,100	25,500																																																
— de bat ^{on} de 1 ^{re} —	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	4,200	20,400																																																
— de 2 ^e —	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	5,250	9,750																																																
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	4	4	4	4,200	16,800																																																
— de 2 ^e —	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	4	4	4	5,250	15,000																																																
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																																																																	
4 batteries à cheval.																																																																	
Capitaines commandants	1	2	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	5,100	20,400																																																
— en 2 ^d de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4,200	16,800																																																
Lieutenants	5	6	12	24	12	24	12	24	12	24	12	24	12	24	12	5,025	56,500																																																
Sous-lieutenants	5	6	12	24	12	24	12	24	12	24	12	24	12	24	12	5,025	56,500																																																
30 batteries montées.																																																																	
Capitaines commandants	1	2	16	32	14	28	14	28	14	28	14	28	50	60	6	5,100	155,000																																																
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	1	16	16	14	14	14	14	14	14	14	14	50	50	6	4,200	126,000																																																
Lieutenants	5	6	48	96	42	84	42	84	42	84	42	84	90	180	6	5,025	272,250																																																
Sous-lieutenants	5	6	48	96	42	84	42	84	42	84	42	84	90	180	6	5,025	272,250																																																
6 batteries de réserve.																																																																	
Capitaines commandants	1	1	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	6	6	6	5,100	50,600																																																
Lieutenants	1	1	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	6	6	6	5,250	19,500																																																
Sous-lieutenants	1	1	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	6	6	6	2,800	16,800																																																
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																																																																	
48 batteries de siège.																																																																	
Capitaines commandants	1	1	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	4,600	220,800																																																
Lieutenants	1	1	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	2,750	152,000																																																
Sous-lieutenants	1	1	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	2,550	112,800																																																
3 batteries de réserve.																																																																	
Capitaines commandants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4,600	15,800																																																
Lieutenants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2,750	8,250																																																
Sous-lieutenants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2,550	7,050																																																
3 batteries de dépôt.																																																																	
Capitaines commandants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4,600	15,800																																																
Lieutenants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2,750	8,250																																																
Sous-lieutenants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2,550	7,050																																																
COMPAGNIES SPÉCIALES.																																																																	
1 compagnie de pontonniers.																																																																	
Capitaine commandant	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,600	4,600																																																
— en second	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3,500	3,500																																																
Lieutenants	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,750	5,500																																																
Sous-lieutenants	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,550	4,700																																																
3 compagnies : ouvriers, armuriers et artificiers.																																																																	
Capitaine commandant	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4,600	15,800																																																
Lieutenants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2,750	8,250																																																
Sous-lieutenants	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2,550	14,100																																																
BATAILLON DU TRAIN.																																																																	
Major	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	6,500	6,500																																																
Lieutenant adjudant-major	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,250	5,250																																																
Capitaine quartier-maitre de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e cl.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,800	5,800																																																
— administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e cl.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,400	5,400																																																
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,250	5,250																																																
Vétérinaire de 2 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,250	5,250																																																
Capitaines commandants	1	2	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	5,100	20,400																																																
— en second	1	1	5	6	5	6	5	6	5	6	5	6	5	6	5	4,200	12,600																																																
Lieutenants	1	1	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	5,250	22,750																																																
Sous-lieutenants	1	1	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	2,800	19,600																																																
TOTAUX	9	9	124	202	126	210	207	55	18	6	27	55	445	59				98,000																																															
Soit par régiment	62	101	65	105	69	111							484			TOTAL		1,920,150																																															
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 15%;">a) Officiers d'artillerie</td> <td style="width: 5%;">429</td> <td rowspan="5" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> <td rowspan="5" style="vertical-align: middle;">502</td> <td style="width: 15%;">— du train</td> <td style="width: 5%;">23</td> <td style="width: 15%;">Comptables</td> <td style="width: 5%;">23</td> <td style="width: 15%;">Médecins</td> <td style="width: 5%;">18</td> <td style="width: 15%;">Vétérinaires</td> <td style="width: 5%;">9</td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> </tr> <tr> <td colspan="12"></td> <td style="text-align: right;">A DÉDUIRE ½ p. % pour médicaments</td> <td style="text-align: right;">9,600 75</td> </tr> <tr> <td colspan="12"></td> <td style="text-align: right;">RESTE fr.</td> <td style="text-align: right;">1,910,549 25</td> </tr> </table>																			a) Officiers d'artillerie	429	}	502	— du train	23	Comptables	23	Médecins	18	Vétérinaires	9																				A DÉDUIRE ½ p. % pour médicaments	9,600 75													RESTE fr.	1,910,549 25
a) Officiers d'artillerie	429	}	502	— du train	23	Comptables	23	Médecins	18	Vétérinaires	9																																																						
												A DÉDUIRE ½ p. % pour médicaments	9,600 75																																																				
												RESTE fr.	1,910,549 25																																																				

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE.			COMPOSITION DES RÉGIMENTS.									TOTAUX.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.
	Chevaux			Les 1 ^{er} et 2 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 3 ^e et 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.	Chevaux									
	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.		Hommes.	de selle.	de trait.							
Petits états-majors des régiments.																				
Adjudants sous-officiers	"	"	"	4	4	"	4	4	"	6	14	8	"	5,110	2 75	14,052 50				
Maréchaux des logis chefs artificiers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	"	"	2,555	2 24	5,725 20				
— — secrétaires	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	5	"	"	1,095	2 05	2,244 75				
Maréchaux des logis gardes-magasins	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	"	"	2,555	1 70	4,345 50				
Trompettes-majors	"	"	"	2	2	"	2	2	"	5	7	4	"	2,555	2 05	5,237 75				
— brigadiers	"	"	"	2	2	"	2	2	"	5	7	4	"	2,555	1 70	4,345 50				
Maréchaux des logis armuriers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	"	"	2,555	1 70	4,345 50				
Maîtres selliers, tailleurs et bottiers	"	"	"	6	"	"	6	"	"	6	18	"	"	6,570	" 75	4,927 50				
Ouvriers selliers (sablats)	"	"	"	4	"	"	4	"	"	"	8	"	"	2,920	" 84	2,452 80		51,100 "		
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																				
4 batteries à cheval.																				
Adjudants de batterie	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 45	3,577 "				
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 55	3,451 "				
— — fourriers	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	1 90	2,774 "				
Maréchaux des logis	6	6	"	"	"	"	24	24	"	"	24	24	"	8,760	1 90	16,644 "				
Brigadiers	6	6	"	"	"	"	24	24	"	"	24	24	"	8,760	1 02	8,935 20				
— artificiers	5	5	"	"	"	"	12	12	"	"	12	12	"	4,580	" 90	5,942 "				
Trompettes	2	2	"	"	"	"	8	8	"	"	8	8	"	2,920	1 50	4,580 "				
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	"	"	"	16	"	"	"	16	"	"	5,840	" 90	5,256 "				
Maréchaux ferrants	2	"	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	2,920	" 80	2,356 "				
Canonniers { de 1 ^{re} classe	14	"	"	"	"	"	56	168	160	"	56	168	160	20,440	" 85	17,574 "				
{ de 2 ^e classe	70	42	40	"	"	"	280	"	"	"	280	"	"	102,200	" 80	81,760 "		150,409 20		
30 batteries montées.																				
Adjudants de batterie	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 45	26,827 50				
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 55	25,752 50				
— — fourriers	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	1 90	20,805 "				
Maréchaux des logis	6	6	"	96	96	"	84	84	"	"	180	180	"	65,700	1 90	124,850 "				
Brigadiers { à cheval	2	2	"	52	52	"	28	28	"	"	60	60	"	21,900	1 02	22,558 "				
{ à pied	4	"	"	64	"	"	56	"	"	"	120	"	"	45,800	" 95	41,610 "				
— artificiers	5	"	"	48	"	"	42	"	"	"	90	"	"	52,850	" 84	27,594 "				
Trompettes	2	2	"	52	52	"	28	28	"	"	60	60	"	21,900	1 50	52,850 "				
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	64	"	"	56	"	"	"	120	"	"	45,800	" 84	50,792 "				
Maréchaux ferrants	2	"	"	16	"	"	14	"	"	"	50	"	"	10,950	" 75	8,212 50				
Canonniers { de 1 ^{re} classe	8	"	"	128	"	"	112	"	"	"	240	"	"	87,600	" 75	65,700 "				
{ de 2 ^e classe	26	"	"	416	"	"	564	"	"	"	780	"	"	284,700	" 65	179,561 "				
Conducteurs	50	"	40	480	"	640	420	"	560	"	906	"	1,200	528,500	" 80	262,800 "		875,452 50		
6 batteries de réserve.																				
Adjudants de batterie	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 45	5,565 50				
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 55	5,146 50				
— — fourriers	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	1 90	4,161 "				
Maréchaux des logis	6	6	"	24	24	"	12	12	"	"	36	36	"	15,140	1 90	24,966 "				
Brigadiers { à cheval	2	2	"	8	8	"	4	4	"	"	12	12	"	4,586	1 02	4,407 60				
{ à pied	4	"	"	16	"	"	8	"	"	"	24	"	"	8,760	" 95	8,522 "				
— artificiers	5	"	"	12	"	"	6	"	"	"	18	"	"	6,570	" 84	5,518 80				
Trompettes	2	2	"	8	8	"	4	4	"	"	12	12	"	4,580	1 50	6,570 "				
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	16	"	"	8	"	"	"	24	"	"	8,760	" 84	7,558 40				
Maréchaux ferrants	1	"	"	4	"	"	2	"	"	"	6	"	"	2,190	" 75	1,642 50				
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																				
48 batteries de siège.																				
Adjudants de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	2 15	57,668 "				
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	2 05	55,916 "				
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	1 70	29,784 "				
Maréchaux des logis	5	"	"	"	"	"	"	"	"	240	240	"	"	87,600	1 70	148,920 "				
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	288	288	"	"	105,120	" 95	99,864 "				
— artificiers	2	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	"	55,040	" 84	29,453 60				
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	"	55,040	1 50	47,654 40				
Charrons, forgerons et charpentiers	3	"	"	"	"	"	"	"	"	144	144	"	"	52,560	" 84	44,150 40				
Canonniers { de 1 ^{re} classe	8	"	"	"	"	"	"	"	"	384	384	"	"	140,160	" 75	105,120 "				
{ de 2 ^e classe	44	"	"	"	"	"	"	"	"	2,112	2,112	"	"	770,880	" 65	485,654 40		1,064,164 80		
3 batteries de réserve.																				
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	"	1,095	2 05	2,244 75				
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	"	1,095	1 70	1,861 50				
Maréchaux des logis	6	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	"	6,570	1 70	11,169 "				
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	"	6,570	" 95	6,241 50				
Charrons, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	"	"	"	"	"	9	9	"	"	5,285	" 84	2,759 40				
Elèves-trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	"	2,190	" 63	1,579 70		25,655 85		
3 batteries de dépôt.																				
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	"	1,095	2 05	2,244 75				
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	"	1,095	1 70	1,861 50				
Maréchaux des logis	4	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	"	4,580	1 70	7,446 "				
Brigadiers	4	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	"	4,580	" 95	4,161 "				
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	"	2,190	1 50	2,978 40		18,691 65		
TOTAUX A REPORTER																				
				1,550	268	640	1,762	461	720	5,627	6,939	732	1,500	2,532,735					2,258,992 50	

TROUPES (SUITE).

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE OU COMPAGNIE.			COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.									TOTALS.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.	
	Chevaux			Les 1 ^{er} ET 3 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 2 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉ- GIMENTS de siège.	COMPAGNIES SPÉCIALES.			Chevaux							
	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.		Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.						de trait.
REPORT.	"	"	"	1,550	268	640	1,762	464	720	5,627	"	"	"	6,959	752	1,560	2,552,735	"	"	2,258,992 50	
COMPAGNIES SPÉCIALES.																					
1 compagnie de pontonniers.																					
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	565	2 25	821 25	
— — constructeur	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	565	2 25	821 25	
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	565	1 88	686 20	
Maréchaux des logis	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	5,650	1 88	6,862 "	
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	5,650	1 12	4,088 "	
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	750	1 56	992 80	
Maîtres-ouvriers	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	20	"	7,500	1 02	7,446 "	
Pontonniers de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	20	"	7,500	" 85	6,205 "	
— de 2 ^e —	72	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	72	"	"	72	"	26,280	" 75	19,710 "	
	157	"	"																	47,652 50	
1 compagnie d'ouvriers.																					
Adjudants de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	565	2 65	967 25	
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	565	2 55	950 75	
— — fourrier	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	750	2 10	1,555 "	
Maréchaux des logis	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14	"	"	14	"	5,110	2 10	10,731 "	
Brigadiers	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	12	"	4,580	1 05	4,599 "	
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	750	1 56	992 80	
Ouvriers { de 1 ^{re} classe	50	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	50	"	"	50	"	18,250	" 95	17,557 50	
de 2 ^e —	95	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	95	"	"	95	"	55,945	" 75	25,458 75	
	175	"	"																	62,550 05	
1 compagnie d'armuriers.																					
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	565	2 05	748 25	
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	565	1 70	620 50	
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	8	"	2,920	1 70	4,964 "	
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	5,650	" 95	5,467 50	
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	750	1 56	992 80	
Canonniers-armuriers { de 1 ^{re} classe	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	12	"	4,580	" 75	5,285 "	
de 2 ^e —	96	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	96	"	"	96	"	55,040	" 65	22,075 20	
	150	"	"																	56,155 25	
1 compagnie d'artilleurs.																					
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	565	2 05	748 25	
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	565	1 70	620 50	
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	8	"	2,920	1 70	4,964 "	
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	5,650	" 95	5,467 50	
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	750	1 56	992 80	
Canonniers-artilleurs { de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	20	"	7,500	" 75	5,475 "	
de 2 ^e —	60	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	60	"	"	60	"	21,900	" 65	15,797 "	
	102	"	"																	30,065 05	
BATAILLON DU TRAIN.																					
Petit état-major.																					
Adjudant sous-officier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	565	2 75	1,005 75	
Brigadier-trompette	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	565	1 70	620 50	
Maréchal des logis secrétaire	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	565	1 88	686 20	
— — garde-magasin	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	565	1 88	686 20	
Maître sellier, tailleur et bottier	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	"	"	5	"	1,095	" 75	821 25	
Compagnies.																					
Maréchaux des logis chefs	7	62	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	62	"	7	62	2,555	2 55	5,955 15	
— — fourriers	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	"	"	7	"	2,555	1 88	4,805 40	
Maréchaux des logis	58	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	58	"	"	58	"	15,870	1 88	26,075 60	
Brigadiers	58	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	58	"	"	58	"	15,870	1 02	14,147 40	
Trompettes	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14	"	"	14	"	5,110	1 48	7,562 80	
Maréchaux ferrants	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	8	"	2,920	" 75	2,190 "	
Selliers, forgerons et charpentiers	15	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	15	"	"	15	"	4,745	" 84	5,985 80	
Conducteurs	245	"	218	"	"	"	"	"	"	"	"	"	245	"	218	245	218	89,425	" 80	71,540 "	
	577	62	218																	140,076 05	
TOTAUX.	1,550	268	640	1,762	464	720	5,627	921	62	218	7,860	794	1,578	2,868,900						2,575,469 20	
Soit par régiment.	775	154	520	881	252	560	1,209					2,572									
																	7,800			7,056 08	
																	TOTAL. fr.			2,582,525 28	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 4,812,337 28	16,565,800 73	35,521 50
		Indemnité de fourrages.		
b.	{	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 58 chevaux × 305 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c ^e fr. 18,031 *		
	{	Augmentation résultant de l'année bissextile 49 40	18,080 40	
		Harnachement.		
c.	{	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 805,780 journées, à 9 centimes fr. 77,920 20		
	{	Augmentation résultant de l'année bissextile 213 48	78,133 68	
		Casernement des chevaux.		
d.	{	314 chevaux (garnison de Tirlemont) × 305 = 114,610 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes fr. 4,584 40		
	{	242 chevaux (garnison de Gand) × 305 = 88,330 journées, à 4 centimes. 3,533 20		
	{	Augmentation résultant de l'année bissextile 22 24	8,139 84	
		Moyens de transport.		
e.		Moyens de transport aux troupes en marche. 15,000 *	5,044,641 20	
		Logement et nourriture.		
f.	{	Mouvements éventuels pendant l'année 3,000		
	{	Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 4,000		
	{	— — à Brasschaet (id.). 22,800		
		29,800 journées, à fr. 1 25 c ^e fr. 37,250 *		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
g.		Inspecteur général. fr. 2,500 *		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400 *		
		Inspecteur des armes de guerre. 500 *		
		Directeur de la fonderie de canons 500 *		
		Sept régiments, à 9,000 francs 63,000 *		
		Escadron du train et compagnies spéciales. 6,800 *	75,700 *	
		À REPORTER. fr.	21,610,460 93	35,521 50

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
16,601,551 23	16,574,821 50		26,509 73	"	
5,044,641 20	5,032,000 "		12,041 20	"	
21,646,972 43	21,606,821 50		39,150 93	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. fr.	21,610,450 95	55,521 50
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		Traitement, solde et accessoires.			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		5	6	Colonels, à	9,500 . . . fr. 28,500 •
		6	6	Lieutenants-colonels, à	7,100 42,600 »
		6	6	Majors, à	6,500 57,800 •
		17	7	Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600 78,200 •
		11		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	3,700 40,700 •
		11		Lieutenants, à	2,750 50,250 •
		54	25		258,050 »
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. 100 pour médicaments	1,200 25
					256,759 75
		<i>Gardes.</i>			
		7	n	Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200. . . fr.	22,400 •
		7	n	— — de 2 ^e — , à 2,800.	19,600 »
		12	n	— de 1 ^{re} classe, à	2,400 28,800 »
		12	n	— de 2 ^e — , à	2,000 24,000 •
		12	n	— de 3 ^e — , à	1,600 19,200 •
		50	n		114,000 »
		5	n	Éclusiers, à	1,200 6,000 •
		8	n	Portiers-consignes	350 2,800 »
		75	n	Agents de casernement. { 50 à 240 fr. 9,500 »	} 14,760 »
				56 à 150 5,400 »	
		88	n		157,560 •
		<i>Régiment.</i>			
		87	12	Officiers de tous grades.	515,425 •
		1390	n	Sous-officiers et soldats.	429,555 94
		1477	12		
				Haute paye pour chevrons d'ancienneté	1,000 •
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	800 •
				Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	2,000 •
				Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 36 francs.	16,920 »
					1,157,998 60
		A DÉDUIRE :			
				Pour 22,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes.	14,718 »
				Pour vacances et petites permissions	12,758 60
					27,456 60
				RESTE	1,130,542 00
				A REPORTER. fr.	1,130,542 00
					21,610,450 95
					55,521 50

(256 bis)

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° D'un régiment formé de 3 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt;

3° De 5 compagnies spéciales, savoir :

- 1 compagnie de télégraphistes de campagne;
- 1 — — — — — de place et d'artificiers;
- 1 — — — — — de pontonniers de place;
- 1 — — — — — de chemin de fer;
- 1 — — — — — d'ouvriers;

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales.										TRAITEMENT		MONTANT.
	ÉTAT-MAJOR du régiment.		12 COMPAGNIES de sapeurs-mineurs.	5 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	1 DÉPÔT.		TOTALS.		annuel.	
	Hommes.	Chevaux.						Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		
<i>État-major du régiment.</i>													
Colonel	1	12 10										9,500	9,500
Lieutenant-colonel	1	6										7,100	7,100
Majors	3	6										6,300	25,200
Capitaine en 1 ^{re} adjudant-major	1	1										5,100	5,100
Lieutenants adjudants-majors	3											2,750	8,250
Lieutenant ou sous-lieutenant officier d'armement.												2,750	2,750
Capitaine quartier-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.												5,800	5,800
Lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur.												2,350	2,350
Capit. administrat. d'habillem. de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.												5,400	5,400
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1											6,300	6,300
— de bataillon de 1 ^{re}	1											4,200	4,200
— — — — — de 2 ^e	1											3,250	3,250
<i>Compagnies.</i>													
Capitaines en 1 ^{er}			12	12	1	1	1	1		18		4,600	82,800
— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe			12	12	1	1	1	1		16		3,700	59,200
Lieutenants			12	12	1	1	1	1		18		2,750	49,500
Sous-lieutenants			12	12	1	1	1	1		18		2,350	42,300
	12	11	48	48	4	4	4	4	1	87	12		
												TOTAL	315,000
a) Officiers de l'arme. 81													
Comptables 3													
Médecins 3													
												A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.	4,575
												RESTE	315,425

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales.										NOMBRE de jours.	SOLDE journalière.	MONTANT.	
	Petit ÉTAT-MAJOR.	12 COMPAGNIES de sapeurs-mineurs.	5 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	1 DÉPÔT.	TOTALS.						
<i>Petit état-major.</i>														
Adjudants sous-officiers	3											1,095	2 75	3,011 25
Sergent-major secrétaire	1											565	2 05	748 25
Sergent garde-magasin	1											565	1 85	673 25
Sergent-clairon	1											565	2 10	786 50
Caporaux-clairons	3											1,095	1 15	1,259 25
Sergent armurier												565	1 85	673 25
Maîtres tailleur et cordonnier												730	0 95	693 50
<i>Compagnies.</i>														
Sergents-majors		12	2	1	1	1	1	1		18		6,570	2 05	13,468 50
— fourriers		12	2	1	1	1	1	1		18		6,570	1 85	12,154 50
Sergents		72	12	6	6	6	6	6		108		38,690	1 85	71,570 50
Caporaux		120	16	8	8	8	8	8		168		61,320	0 85	63,254 50
Clairons		56	4	2	2	2	2	2		48		17,520	0 85	14,892 50
Soldats de 1 ^{re} classe		252	42	21	21	21	21	21		367		150,505	0 75	97,728 75
— de 2 ^e classe		468	78	39	39	39	39	39		665		241,995	0 63	152,466 85
	8	972	156	78	78	78	78	78	20	1390		607,350		428,360 35
Augmentation résultant de l'année bissextile.												1,390		1,173 80
												TOTAL		429,534 94

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL			AUGMENTATION	DIMINUTION	
21,645,972 45	21,606,821 50		59,150 95	*	
21,645,972 45	21,606,821 50		59,150 95	*	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr. 1,130,542 00	21,010,450 05	55,521 50
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 37 chevaux × 365 = 13,505 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c' fr. 17,556 30		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 48 10	17,004 00	
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. 2,000 •		
			1,160,021 69	
		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 1,600		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,500		
		——— 3,100 journées, à fr. 1 25 c'. 3,875 •		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
	e.	Inspecteur général. 2,500 •		
		2 directeurs dans les divisions territoriales 3,000 •		
		Le régiment 9,500 •	15,000 •	
		A REPORTER. fr. 22,770,472 02	22,770,472 02	55,521 50

(1) École régimentaire et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,645,972 45	21,606,821 50		39,150 95	.	
1,160,021 69	1,166,500 "		2,721 69	.	
22,814,994 12	22,773,121 50		41,872 62	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	22,779,472 62	55,521 50
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	EFFECTIF.			
	74	Officiers de tous grades fr.	175,727 °	
	60	Commis aux écritures	69,600 °	
	760	Sous-officiers et soldats	547,055 84	
a.	894			
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté	5,600 °	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	400 °	
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo	1,500 °	
		Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs	3,450 °	
			600,752 84	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 2,500 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c°	2,550 °	
		Pour vacances et petites permissions	4,154 60	
			6,684 60	
		RESTE. fr.	594,048 24	
b.		41 Sœurs hospitalières, à 800 francs.	52,800 °	
c.		Frais d'administration	5,000 °	
d.		Moyens de transport aux troupes en marche	600 °	
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c°	500 °	
			652,048 24	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	25,412,420 86	55,521 50

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
ART. 12. — Infanterie	°	°	°	1,852	25,571	27,423
° 13. — Cavalerie	°	°	°	560	5,080	6,040
° 14. — Artillerie	65	76	139	502	7,860	8,362
° 15. — Génie	54	158	192	87	1,590	1,477
° 16. — Bataillon d'administration	°	°	°	74	820	894
	117	214	551	2,876	41,521	44,106

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
22,814,994 12	22,775,121 50	41,872 62	"	BATAILLON D'ADMINISTRATION. Ce corps se compose : 1° D'un état-major (Administration centrale) ; 2° De huit compagnies formées chacune de quatre sections, savoir : 1 ^{re} section : Hôpitaux. 2 ^e — Boulangeries. 3 ^e — Boucheries. 4 ^e — Fourrages.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="6">COMPOSITION de l'état-major et des sections.</th> <th rowspan="2">Traitement annuel.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>État-major.</th> <th>1^{re} Hôpitaux.</th> <th>2^e Boulanger.</th> <th>3^e Boucheries.</th> <th>4^e Fourrages.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Officier supérieur d'administration.</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1</td> <td>4,500</td> <td>4,500 »</td> </tr> <tr> <td> de 1^{re} classe.</td> <td>1</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>4</td> <td>17</td> <td>5,000</td> <td>81,000 »</td> </tr> <tr> <td> de 2^e id.</td> <td>1</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>4</td> <td>18</td> <td>2,500</td> <td>45,000 »</td> </tr> <tr> <td> de 3^e id.</td> <td>"</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>19</td> <td>2,100</td> <td>39,900 »</td> </tr> <tr> <td> de 4^e id.</td> <td>"</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>19</td> <td>1,800</td> <td>34,200 »</td> </tr> <tr> <td>TOTAL.</td> <td>3</td> <td>21</td> <td>21</td> <td>11</td> <td>18</td> <td>74</td> <td></td> <td>174,600 »</td> </tr> <tr> <td colspan="8">A déduire 1/4 p. 100 pour médicaments . . .</td> <td>875 »</td> </tr> <tr> <td colspan="8">Commis.</td> <td>RESTE. . . fr.</td> <td>173,725 »</td> </tr> <tr> <td>Commis aux écritures</td> <td>de 1^{re} classe.</td> <td>9</td> <td>9</td> <td>1</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>30</td> <td>36,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>de 2^e id.</td> <td>10</td> <td>9</td> <td>"</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>30</td> <td>33,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>19</td> <td>18</td> <td>1</td> <td>11</td> <td>11</td> <td>60</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="8">TOTAL. . . fr.</td> <td>69,000 »</td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT.	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulanger.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAL.	Officier supérieur d'administration.	1	"	"	"	"	1	4,500	4,500 »	de 1 ^{re} classe.	1	5	5	5	4	17	5,000	81,000 »	de 2 ^e id.	1	5	5	5	4	18	2,500	45,000 »	de 3 ^e id.	"	5	5	5	5	19	2,100	39,900 »	de 4 ^e id.	"	5	5	5	5	19	1,800	34,200 »	TOTAL.	3	21	21	11	18	74		174,600 »	A déduire 1/4 p. 100 pour médicaments . . .								875 »	Commis.								RESTE. . . fr.	173,725 »	Commis aux écritures	de 1 ^{re} classe.	9	9	1	5	6	30	36,000 »		de 2 ^e id.	10	9	"	5	5	30	33,000 »			19	18	1	11	11	60		TOTAL. . . fr.								69,000 »																																																																																																																																																																																																																								
GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulanger.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Officier supérieur d'administration.	1	"	"	"	"	1	4,500	4,500 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
de 1 ^{re} classe.	1	5	5	5	4	17	5,000	81,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
de 2 ^e id.	1	5	5	5	4	18	2,500	45,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
de 3 ^e id.	"	5	5	5	5	19	2,100	39,900 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
de 4 ^e id.	"	5	5	5	5	19	1,800	34,200 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
TOTAL.	3	21	21	11	18	74		174,600 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
A déduire 1/4 p. 100 pour médicaments . . .								875 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
Commis.								RESTE. . . fr.	173,725 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Commis aux écritures	de 1 ^{re} classe.	9	9	1	5	6	30	36,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
	de 2 ^e id.	10	9	"	5	5	30	33,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
		19	18	1	11	11	60																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
TOTAL. . . fr.								69,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="6">COMPOSITION de l'état-major et des sections.</th> <th rowspan="2">Nombre de jours.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>État-major.</th> <th>1^{re} Hôpitaux.</th> <th>2^e Boulanger.</th> <th>3^e Boucheries.</th> <th>4^e Fourrages.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="9">Hôpitaux.</td> </tr> <tr> <td>Magasins-dépensiers</td> <td>de 1^{re} cl.</td> <td>"</td> <td>11</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>11</td> <td>4,015</td> <td>1 60 6,425 »</td> </tr> <tr> <td> Id.</td> <td>de 2^e id.</td> <td>"</td> <td>11</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>11</td> <td>4,015</td> <td>1 40 3,621 »</td> </tr> <tr> <td>Infirmiers-majors.</td> <td>de 1^{re} id.</td> <td>1</td> <td>16</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>17</td> <td>6,205</td> <td>1 60 9,928 »</td> </tr> <tr> <td> Id.</td> <td>de 2^e id.</td> <td>1</td> <td>16</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>17</td> <td>6,205</td> <td>1 40 8,687 »</td> </tr> <tr> <td>Portiers</td> <td>de 1^{re} id.</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>3,285</td> <td>1 45 4,765 25</td> </tr> <tr> <td> Id.</td> <td>de 2^e id.</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>3,285</td> <td>1 25 4,106 25</td> </tr> <tr> <td>Cuisiniers</td> <td>de 1^{re} id.</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>3,285</td> <td>1 45 4,765 25</td> </tr> <tr> <td> Id.</td> <td>de 2^e id.</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>3,285</td> <td>1 25 4,106 25</td> </tr> <tr> <td>Tisanners</td> <td>de 1^{re} id.</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>3,285</td> <td>1 45 4,765 25</td> </tr> <tr> <td> Id.</td> <td>de 2^e id.</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>3,285</td> <td>1 25 4,106 25</td> </tr> <tr> <td>Infirmiers</td> <td>de 1^{re} id.</td> <td>"</td> <td>81</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>81</td> <td>29,565</td> <td>1 10 32,521 50</td> </tr> <tr> <td> Id.</td> <td>de 2^e id.</td> <td>"</td> <td>81</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>81</td> <td>29,565</td> <td>1 » 29,565 »</td> </tr> <tr> <td colspan="9">Boulangeries.</td> </tr> <tr> <td>Sergents surveillants</td> <td></td> <td>"</td> <td>20</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>20</td> <td>7,500</td> <td>1 90 13,870 »</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers</td> <td></td> <td>"</td> <td>28</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>28</td> <td>10,920</td> <td>1 60 16,352 »</td> </tr> <tr> <td>Ouvriers de 1^{re} classe</td> <td></td> <td>"</td> <td>40</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>40</td> <td>14,600</td> <td>1 20 17,520 »</td> </tr> <tr> <td> Id. de 2^e id.</td> <td></td> <td>"</td> <td>50</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>50</td> <td>29,900</td> <td>1 10 32,120 »</td> </tr> <tr> <td colspan="9">Boucheries.</td> </tr> <tr> <td>Sergents surveillants</td> <td></td> <td>"</td> <td>12</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>12</td> <td>4,350</td> <td>1 90 8,522 »</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers</td> <td></td> <td>"</td> <td>12</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>12</td> <td>4,350</td> <td>1 60 7,008 »</td> </tr> <tr> <td>Ouvriers de 1^{re} classe</td> <td></td> <td>"</td> <td>24</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>24</td> <td>8,760</td> <td>1 20 10,612 »</td> </tr> <tr> <td> Id. de 2^e id.</td> <td></td> <td>"</td> <td>48</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>48</td> <td>17,520</td> <td>1 10 19,272 »</td> </tr> <tr> <td colspan="9">Fourrages.</td> </tr> <tr> <td>Sergents surveillants</td> <td></td> <td>"</td> <td>20</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>20</td> <td>7,500</td> <td>1 90 13,870 »</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers</td> <td></td> <td>"</td> <td>22</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>22</td> <td>8,030</td> <td>1 60 12,848 »</td> </tr> <tr> <td>Ouvriers de 1^{re} classe</td> <td></td> <td>"</td> <td>60</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>60</td> <td>21,900</td> <td>1 20 20,280 »</td> </tr> <tr> <td> Id. de 2^e id.</td> <td></td> <td>"</td> <td>120</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>120</td> <td>43,800</td> <td>1 10 48,180 »</td> </tr> <tr> <td colspan="9">État-major.</td> </tr> <tr> <td>Maîtres tailleur et cordonnier</td> <td></td> <td>"</td> <td>2</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2</td> <td>750</td> <td>» 82 508 60</td> </tr> <tr> <td>TOTAL. . . fr.</td> <td></td> <td>4</td> <td>170</td> <td>168</td> <td>95</td> <td>222</td> <td>760</td> <td>178,120</td> <td>346,107 60</td> </tr> <tr> <td colspan="8">Augmentation résultant de l'année bissextile. . .</td> <td>488</td> <td>948 24</td> </tr> <tr> <td colspan="8">TOTAL. . . fr.</td> <td></td> <td>347,055 84</td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de jours.	MONTANT.	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulanger.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAL.	Hôpitaux.									Magasins-dépensiers	de 1 ^{re} cl.	"	11	"	"	"	11	4,015	1 60 6,425 »	Id.	de 2 ^e id.	"	11	"	"	"	11	4,015	1 40 3,621 »	Infirmiers-majors.	de 1 ^{re} id.	1	16	"	"	"	17	6,205	1 60 9,928 »	Id.	de 2 ^e id.	1	16	"	"	"	17	6,205	1 40 8,687 »	Portiers	de 1 ^{re} id.	"	9	"	"	"	9	3,285	1 45 4,765 25	Id.	de 2 ^e id.	"	9	"	"	"	9	3,285	1 25 4,106 25	Cuisiniers	de 1 ^{re} id.	"	9	"	"	"	9	3,285	1 45 4,765 25	Id.	de 2 ^e id.	"	9	"	"	"	9	3,285	1 25 4,106 25	Tisanners	de 1 ^{re} id.	"	9	"	"	"	9	3,285	1 45 4,765 25	Id.	de 2 ^e id.	"	9	"	"	"	9	3,285	1 25 4,106 25	Infirmiers	de 1 ^{re} id.	"	81	"	"	"	81	29,565	1 10 32,521 50	Id.	de 2 ^e id.	"	81	"	"	"	81	29,565	1 » 29,565 »	Boulangeries.									Sergents surveillants		"	20	"	"	"	20	7,500	1 90 13,870 »	Brigadiers		"	28	"	"	"	28	10,920	1 60 16,352 »	Ouvriers de 1 ^{re} classe		"	40	"	"	"	40	14,600	1 20 17,520 »	Id. de 2 ^e id.		"	50	"	"	"	50	29,900	1 10 32,120 »	Boucheries.									Sergents surveillants		"	12	"	"	"	12	4,350	1 90 8,522 »	Brigadiers		"	12	"	"	"	12	4,350	1 60 7,008 »	Ouvriers de 1 ^{re} classe		"	24	"	"	"	24	8,760	1 20 10,612 »	Id. de 2 ^e id.		"	48	"	"	"	48	17,520	1 10 19,272 »	Fourrages.									Sergents surveillants		"	20	"	"	"	20	7,500	1 90 13,870 »	Brigadiers		"	22	"	"	"	22	8,030	1 60 12,848 »	Ouvriers de 1 ^{re} classe		"	60	"	"	"	60	21,900	1 20 20,280 »	Id. de 2 ^e id.		"	120	"	"	"	120	43,800	1 10 48,180 »	État-major.									Maîtres tailleur et cordonnier		"	2	"	"	"	2	750	» 82 508 60	TOTAL. . . fr.		4	170	168	95	222	760	178,120	346,107 60	Augmentation résultant de l'année bissextile. . .								488	948 24	TOTAL. . . fr.									347,055 84
GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de jours.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulanger.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Hôpitaux.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Magasins-dépensiers	de 1 ^{re} cl.	"	11	"	"	"	11	4,015	1 60 6,425 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Id.	de 2 ^e id.	"	11	"	"	"	11	4,015	1 40 3,621 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Infirmiers-majors.	de 1 ^{re} id.	1	16	"	"	"	17	6,205	1 60 9,928 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Id.	de 2 ^e id.	1	16	"	"	"	17	6,205	1 40 8,687 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Portiers	de 1 ^{re} id.	"	9	"	"	"	9	3,285	1 45 4,765 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Id.	de 2 ^e id.	"	9	"	"	"	9	3,285	1 25 4,106 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Cuisiniers	de 1 ^{re} id.	"	9	"	"	"	9	3,285	1 45 4,765 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Id.	de 2 ^e id.	"	9	"	"	"	9	3,285	1 25 4,106 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Tisanners	de 1 ^{re} id.	"	9	"	"	"	9	3,285	1 45 4,765 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Id.	de 2 ^e id.	"	9	"	"	"	9	3,285	1 25 4,106 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Infirmiers	de 1 ^{re} id.	"	81	"	"	"	81	29,565	1 10 32,521 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Id.	de 2 ^e id.	"	81	"	"	"	81	29,565	1 » 29,565 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Boulangeries.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Sergents surveillants		"	20	"	"	"	20	7,500	1 90 13,870 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Brigadiers		"	28	"	"	"	28	10,920	1 60 16,352 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Ouvriers de 1 ^{re} classe		"	40	"	"	"	40	14,600	1 20 17,520 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Id. de 2 ^e id.		"	50	"	"	"	50	29,900	1 10 32,120 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Boucheries.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Sergents surveillants		"	12	"	"	"	12	4,350	1 90 8,522 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Brigadiers		"	12	"	"	"	12	4,350	1 60 7,008 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Ouvriers de 1 ^{re} classe		"	24	"	"	"	24	8,760	1 20 10,612 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Id. de 2 ^e id.		"	48	"	"	"	48	17,520	1 10 19,272 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Fourrages.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Sergents surveillants		"	20	"	"	"	20	7,500	1 90 13,870 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Brigadiers		"	22	"	"	"	22	8,030	1 60 12,848 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Ouvriers de 1 ^{re} classe		"	60	"	"	"	60	21,900	1 20 20,280 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Id. de 2 ^e id.		"	120	"	"	"	120	43,800	1 10 48,180 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
État-major.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Maîtres tailleur et cordonnier		"	2	"	"	"	2	750	» 82 508 60																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
TOTAL. . . fr.		4	170	168	95	222	760	178,120	346,107 60																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Augmentation résultant de l'année bissextile. . .								488	948 24																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
TOTAL. . . fr.									347,055 84																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
652,948 24	652,000	948 24	"																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
25,447,942 36	25,405,121 50	42,820 86	"																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
AUGMENTATION. . . fr.		42,820 86																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTELLA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE V.		
		ACADÉMIE MILITAIRE.		
		École militaire.		
		<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>		
		<i>État-major et employés du service intérieur.</i>		
		1 commandant fr. 5,000 "		
		1 commandant en second 1,000 "		
		2 examinateurs permanents 6,000 "		
		1 instructeur 600 "		
		2 instructeurs adjoints 1,000 "		
		4 inspecteurs des études 6,000 "		
		1 secrétaire 1,800 "		
		1 dessinateur 2,500 "		
		1 aumônier 2,200 "		
		1 médecin 800 "		
		1 mécanicien 1,800 "		
a.		1 préparateur de chimie 1,600 "		
		1 vauquemestre conservateur des bâtiments 700 "		
		1 garde conservateur du matériel 500 "		
		1 conservateur des modèles 560 "		
		1 infirmier 500 "		
		2 portiers 1,950 "		
		6 hommes de peine 5,000 "		
		5 clairons 547 50 "		
		1 surveillant à l'école d'équitation 400 "		
		2 brigadiers et 22 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 1,168 "		
		57,285 50		
		Corps enseignant.		
		8 professeurs militaires 8,000 "		
		10 — civils 42,000 "		
17	b.	11 répétiteurs militaires 9,000 "		
		3 — civils 5,600 "		
		3 maîtres militaires 2,400 "		
		5 — civils 7,100 "		
		75,000 "		
		Solde des élèves.		
c.		Solde des élèves de l'École militaire 108,764 50	241,100 "	
		<i>École de guerre.</i>		
		<i>État-major et corps enseignant.</i>		
		1 commandant 1,500 "		
		1 commandant en second 1,000 "		
		2 professeurs civils 5,000 "		
		3 maîtres civils 2,800 "		
		9 professeurs militaires 8,650 "		
		2 maîtres militaires 500 "		
		1 secrétaire 600 "		
		20,050 "		
		A REPORTER. fr. 241,100 "		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	241,100 »	»
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Charges ordinaires et permanentes.		
		Frais de bureau	2,000 »	
		Chauffage et éclairage	12,500 »	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,000 »	
		Indemnité aux travailleurs	755 »	
		Ménage des domestiques : 10 hommes, à 50 centimes par jour.	1,825 »	
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	700 »	
	a.	Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 »	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	8,022 »	
		—————	29,800 »	
		Charge extraordinaire et temporaire.		
18	»	Crédit demandé pour l'achat d'une pompe à incendie avec accessoires, pour l'établissement de la Cambre	5,000 »	
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 »	
		Chauffage et éclairage	2,600 »	
		Indemnité aux travailleurs	450 »	
	b.	Ménage des domestiques: 5 hommes, à 50 c ^t par jour.	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 »	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	3,002 50	
		—————	7,900 »	
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	278,800 »	3,000 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
241,100 .	220,100 .	12,000 .	.	
40,700 .	48,505 .	.	7,605 .	
281,800 .	277,405 .	12,000 .	7,605 .	
AUGMENTATION. . . fr.		4,395 .		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
19	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 15,200 "	56,700 "	5,400 "
	b.	— — de la fonderie de canons 21,100 "		
	c.	— — de l'arsenal de construction 15,700 "		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 5,100 "		
	e.	— — de l'école de tir. 5,600 "		
Charge extraordinaire et temporaire.				
	f.	Indemnité pour le commandant de l'École de tir. 5,400 "		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État 261,855 20		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 79,568 80		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 "		
Manufacture d'armes.				
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.				
20	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 85,886 25		
		Salaire des ouvriers 258,800 "		
		Menus dépenses 2,000 "		
		524,686 25		
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. fr. 20,000 "		
		504,686 25		
Fonderie de canons.				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.				
e.	<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>			
		Achat de matériaux fr. 62,841 79		
		Salaire des ouvriers 28,648 "		
		Menus dépenses 1,850 "		
		95,559 79		
		A REPORTER. fr. 810,428 11	56,700 "	5,400 "

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1875.

1876.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
62,100 »	62,100 »	»	»		
62,100 »	62,100 »	»	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 819,428 11	56,700 »	5,400 »
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 89		
		Salaire des ouvriers 88,100 »		
		Menues dépenses 2,800 »	1,016,180 »	»
		————— 160,351 89		
20 (suite).	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr. 1,072,880 »	1,072,880 »	5,400 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL	AUGMENTATION		DIMINUTION		
62,100 »	62,100 »	»	»		
1,016,180 »	1,016,180 »	»	»		
1,078,280 »	1,078,280 »	»	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 355,401 .		
		Ouvrages de fortification 52,184 .		
		Ouvrages mixtes 18,235 .		
		————— 425,008 .		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'Etat dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires fr. 751,406 .		
		Ouvrages de fortification 74,749 .		
		Ouvrages mixtes 44,457 .		
21		————— 850,592 .		
	c.	Frais de surveillance générale 25,000 .	1,550,000 .	
	d.	Achat d'immeubles; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments pour les généraux commandant les circonscriptions militaires; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 80,000 .		
	e.	Frais de bureau ordinaires des commandants du génie dans les places, et de la brigade topographique du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureaux. 58,000 .		
	f.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie et service télégraphique 60,000 .		
	g.	Achat d'outils et de matériel pour les compagnies spéciales du génie et le parc du génie de campagne. 40,000 .		
	h.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc. 12,500 .		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr. 1,550,000 .	1,550,000 .	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
					<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">DÉSIGNATION DES PLACES.</th> <th colspan="6">DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR</th> <th rowspan="3">TOTAL par place.</th> </tr> <tr> <th colspan="3">A. Entretien ordinaire.</th> <th colspan="3">B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensèmentement, etc.</th> </tr> <tr> <th>Bâtimens militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> <th>Bâtimens militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Alost</td><td>2,940</td><td>»</td><td>»</td><td>2,000</td><td>»</td><td>»</td><td>4,940</td></tr> <tr><td>Anvers (ville)</td><td>38,260</td><td>»</td><td>»</td><td>45,905</td><td>»</td><td>»</td><td>82,165</td></tr> <tr><td>Anvers (Tête de Fland.)</td><td>2,995</td><td>1,168</td><td>167</td><td>5,080</td><td>3,405</td><td>162</td><td>10,991</td></tr> <tr><td>Anvers (fortin de Ber- chem)</td><td>1,126</td><td>»</td><td>78</td><td>2,696</td><td>»</td><td>»</td><td>3,900</td></tr> <tr><td>Anvers (enceinte)</td><td>24,500</td><td>18,820</td><td>1,053</td><td>42,812</td><td>49,000</td><td>»</td><td>106,185</td></tr> <tr><td>Anvers (camp retran- ché)</td><td>22,220</td><td>7,271</td><td>888</td><td>189,825</td><td>»</td><td>36,332</td><td>286,856</td></tr> <tr><td>Anvers (camp rive gau- che)</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td></tr> <tr><td>Anvers (Bas-Escaut)</td><td>3,917</td><td>4,988</td><td>6,519</td><td>14,169</td><td>8,471</td><td>3,943</td><td>42,007</td></tr> <tr><td>Arlon</td><td>1,210</td><td>»</td><td>»</td><td>10,292</td><td>»</td><td>»</td><td>11,680</td></tr> <tr><td>Ath</td><td>1,500</td><td>»</td><td>»</td><td>3,535</td><td>»</td><td>»</td><td>5,035</td></tr> <tr><td>Audenarde</td><td>4,250</td><td>»</td><td>»</td><td>4,350</td><td>»</td><td>»</td><td>8,600</td></tr> <tr><td>Beverloo</td><td>24,734</td><td>»</td><td>2,000</td><td>113,113</td><td>»</td><td>1,000</td><td>140,847</td></tr> <tr><td>Bouillon</td><td>950</td><td>»</td><td>178</td><td>1,422</td><td>»</td><td>»</td><td>2,550</td></tr> <tr><td>Brasschaet</td><td>6,015</td><td>»</td><td>420</td><td>13,350</td><td>»</td><td>»</td><td>19,785</td></tr> <tr><td>Bruges</td><td>7,675</td><td>»</td><td>25</td><td>10,520</td><td>»</td><td>»</td><td>18,220</td></tr> <tr><td>Bruxelles</td><td>44,475</td><td>»</td><td>»</td><td>61,090</td><td>»</td><td>»</td><td>105,565</td></tr> <tr><td>Charleroi</td><td>2,000</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>2,000</td></tr> <tr><td>Courtrai</td><td>1,000</td><td>»</td><td>»</td><td>4,000</td><td>»</td><td>»</td><td>5,000</td></tr> <tr><td>Diest (ville)</td><td>2,001</td><td>5,880</td><td>136</td><td>3,510</td><td>3,033</td><td>»</td><td>15,476</td></tr> <tr><td>— (citadelle)</td><td>1,766</td><td>432</td><td>525</td><td>562</td><td>»</td><td>1,140</td><td>4,225</td></tr> <tr><td>Gand</td><td>19,350</td><td>»</td><td>150</td><td>29,350</td><td>»</td><td>450</td><td>49,700</td></tr> <tr><td>Hasselt</td><td>3,891</td><td>»</td><td>271</td><td>3,901</td><td>»</td><td>»</td><td>9,063</td></tr> <tr><td>Huy</td><td>1,335</td><td>»</td><td>177</td><td>3,871</td><td>»</td><td>»</td><td>5,383</td></tr> <tr><td>Liège (ville)</td><td>17,430</td><td>131</td><td>1,140</td><td>24,900</td><td>»</td><td>»</td><td>43,601</td></tr> <tr><td>— (citadelle)</td><td>5,025</td><td>2,230</td><td>1,111</td><td>14,024</td><td>»</td><td>»</td><td>22,590</td></tr> <tr><td>— (Chartreuse)</td><td>2,927</td><td>2,003</td><td>680</td><td>10,637</td><td>358</td><td>»</td><td>16,624</td></tr> <tr><td>Lierre</td><td>3,087</td><td>65</td><td>65</td><td>4,474</td><td>142</td><td>»</td><td>7,831</td></tr> <tr><td>Louvain</td><td>14,250</td><td>»</td><td>»</td><td>27,035</td><td>»</td><td>»</td><td>41,285</td></tr> <tr><td>Malines</td><td>10,845</td><td>»</td><td>»</td><td>15,800</td><td>»</td><td>»</td><td>26,645</td></tr> <tr><td>Mariembourg</td><td>450</td><td>»</td><td>»</td><td>2,140</td><td>»</td><td>»</td><td>2,590</td></tr> <tr><td>Menin</td><td>1,500</td><td>»</td><td>»</td><td>2,000</td><td>»</td><td>»</td><td>3,500</td></tr> <tr><td>Mons</td><td>9,860</td><td>»</td><td>140</td><td>5,191</td><td>»</td><td>»</td><td>15,191</td></tr> <tr><td>Namur (ville)</td><td>14,865</td><td>»</td><td>700</td><td>4,282</td><td>»</td><td>»</td><td>19,957</td></tr> <tr><td>— (citadelle)</td><td>6,130</td><td>5,590</td><td>455</td><td>1,970</td><td>6,492</td><td>628</td><td>21,265</td></tr> <tr><td>Ostende</td><td>5,000</td><td>»</td><td>100</td><td>15,000</td><td>»</td><td>»</td><td>16,100</td></tr> <tr><td>Philippeville</td><td>1,060</td><td>»</td><td>100</td><td>6,354</td><td>»</td><td>»</td><td>7,714</td></tr> <tr><td>Saint-Bernard</td><td>5,246</td><td>»</td><td>44</td><td>21,345</td><td>»</td><td>»</td><td>26,635</td></tr> <tr><td>Saint-Nicolas</td><td>1,108</td><td>»</td><td>»</td><td>1,064</td><td>»</td><td>»</td><td>2,172</td></tr> <tr><td>Saint-Trond</td><td>200</td><td>»</td><td>253</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>453</td></tr> <tr><td>Termonde</td><td>5,998</td><td>5,603</td><td>252</td><td>15,562</td><td>2,950</td><td>762</td><td>27,127</td></tr> <tr><td>Tournai</td><td>14,000</td><td>»</td><td>300</td><td>18,438</td><td>»</td><td>»</td><td>32,798</td></tr> <tr><td>Vilvorde</td><td>10,204</td><td>»</td><td>260</td><td>5,348</td><td>»</td><td>»</td><td>15,812</td></tr> <tr><td>Ypres</td><td>7,000</td><td>»</td><td>»</td><td>10,000</td><td>»</td><td>»</td><td>17,000</td></tr> <tr><td></td><td>353,491</td><td>52,184</td><td>18,233</td><td>751,406</td><td>74,749</td><td>44,457</td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>423,908</td><td>820,592</td><td></td><td>1,274,600</td></tr> </tbody> </table>	DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensèmentement, etc.			Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Alost	2,940	»	»	2,000	»	»	4,940	Anvers (ville)	38,260	»	»	45,905	»	»	82,165	Anvers (Tête de Fland.)	2,995	1,168	167	5,080	3,405	162	10,991	Anvers (fortin de Ber- chem)	1,126	»	78	2,696	»	»	3,900	Anvers (enceinte)	24,500	18,820	1,053	42,812	49,000	»	106,185	Anvers (camp retran- ché)	22,220	7,271	888	189,825	»	36,332	286,856	Anvers (camp rive gau- che)	»	»	»	»	»	»	»	Anvers (Bas-Escaut)	3,917	4,988	6,519	14,169	8,471	3,943	42,007	Arlon	1,210	»	»	10,292	»	»	11,680	Ath	1,500	»	»	3,535	»	»	5,035	Audenarde	4,250	»	»	4,350	»	»	8,600	Beverloo	24,734	»	2,000	113,113	»	1,000	140,847	Bouillon	950	»	178	1,422	»	»	2,550	Brasschaet	6,015	»	420	13,350	»	»	19,785	Bruges	7,675	»	25	10,520	»	»	18,220	Bruxelles	44,475	»	»	61,090	»	»	105,565	Charleroi	2,000	»	»	»	»	»	2,000	Courtrai	1,000	»	»	4,000	»	»	5,000	Diest (ville)	2,001	5,880	136	3,510	3,033	»	15,476	— (citadelle)	1,766	432	525	562	»	1,140	4,225	Gand	19,350	»	150	29,350	»	450	49,700	Hasselt	3,891	»	271	3,901	»	»	9,063	Huy	1,335	»	177	3,871	»	»	5,383	Liège (ville)	17,430	131	1,140	24,900	»	»	43,601	— (citadelle)	5,025	2,230	1,111	14,024	»	»	22,590	— (Chartreuse)	2,927	2,003	680	10,637	358	»	16,624	Lierre	3,087	65	65	4,474	142	»	7,831	Louvain	14,250	»	»	27,035	»	»	41,285	Malines	10,845	»	»	15,800	»	»	26,645	Mariembourg	450	»	»	2,140	»	»	2,590	Menin	1,500	»	»	2,000	»	»	3,500	Mons	9,860	»	140	5,191	»	»	15,191	Namur (ville)	14,865	»	700	4,282	»	»	19,957	— (citadelle)	6,130	5,590	455	1,970	6,492	628	21,265	Ostende	5,000	»	100	15,000	»	»	16,100	Philippeville	1,060	»	100	6,354	»	»	7,714	Saint-Bernard	5,246	»	44	21,345	»	»	26,635	Saint-Nicolas	1,108	»	»	1,064	»	»	2,172	Saint-Trond	200	»	253	»	»	»	453	Termonde	5,998	5,603	252	15,562	2,950	762	27,127	Tournai	14,000	»	300	18,438	»	»	32,798	Vilvorde	10,204	»	260	5,348	»	»	15,812	Ypres	7,000	»	»	10,000	»	»	17,000		353,491	52,184	18,233	751,406	74,749	44,457						423,908	820,592		1,274,600
DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensèmentement, etc.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
Alost	2,940	»	»	2,000	»	»	4,940																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Anvers (ville)	38,260	»	»	45,905	»	»	82,165																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Anvers (Tête de Fland.)	2,995	1,168	167	5,080	3,405	162	10,991																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Anvers (fortin de Ber- chem)	1,126	»	78	2,696	»	»	3,900																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Anvers (enceinte)	24,500	18,820	1,053	42,812	49,000	»	106,185																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Anvers (camp retran- ché)	22,220	7,271	888	189,825	»	36,332	286,856																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Anvers (camp rive gau- che)	»	»	»	»	»	»	»																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Anvers (Bas-Escaut)	3,917	4,988	6,519	14,169	8,471	3,943	42,007																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Arlon	1,210	»	»	10,292	»	»	11,680																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Ath	1,500	»	»	3,535	»	»	5,035																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Audenarde	4,250	»	»	4,350	»	»	8,600																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Beverloo	24,734	»	2,000	113,113	»	1,000	140,847																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Bouillon	950	»	178	1,422	»	»	2,550																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Brasschaet	6,015	»	420	13,350	»	»	19,785																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Bruges	7,675	»	25	10,520	»	»	18,220																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Bruxelles	44,475	»	»	61,090	»	»	105,565																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Charleroi	2,000	»	»	»	»	»	2,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Courtrai	1,000	»	»	4,000	»	»	5,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Diest (ville)	2,001	5,880	136	3,510	3,033	»	15,476																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
— (citadelle)	1,766	432	525	562	»	1,140	4,225																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Gand	19,350	»	150	29,350	»	450	49,700																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Hasselt	3,891	»	271	3,901	»	»	9,063																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Huy	1,335	»	177	3,871	»	»	5,383																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Liège (ville)	17,430	131	1,140	24,900	»	»	43,601																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
— (citadelle)	5,025	2,230	1,111	14,024	»	»	22,590																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
— (Chartreuse)	2,927	2,003	680	10,637	358	»	16,624																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Lierre	3,087	65	65	4,474	142	»	7,831																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Louvain	14,250	»	»	27,035	»	»	41,285																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Malines	10,845	»	»	15,800	»	»	26,645																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Mariembourg	450	»	»	2,140	»	»	2,590																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Menin	1,500	»	»	2,000	»	»	3,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Mons	9,860	»	140	5,191	»	»	15,191																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Namur (ville)	14,865	»	700	4,282	»	»	19,957																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
— (citadelle)	6,130	5,590	455	1,970	6,492	628	21,265																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Ostende	5,000	»	100	15,000	»	»	16,100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Philippeville	1,060	»	100	6,354	»	»	7,714																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Saint-Bernard	5,246	»	44	21,345	»	»	26,635																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Saint-Nicolas	1,108	»	»	1,064	»	»	2,172																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Saint-Trond	200	»	253	»	»	»	453																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Termonde	5,998	5,603	252	15,562	2,950	762	27,127																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Tournai	14,000	»	300	18,438	»	»	32,798																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Vilvorde	10,204	»	260	5,348	»	»	15,812																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Ypres	7,000	»	»	10,000	»	»	17,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	353,491	52,184	18,233	751,406	74,749	44,457																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
				423,908	820,592		1,274,600																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
1,550,000	1,550,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
1,550,000	1,550,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
		CHAPITRE VIII.			
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
		<i>Pain.</i>			
22	a.	a) 14,170,508 rations de pain, à 16 centimes. fr. 2,207,281 28	} 2,273,859 52		
		Augmentation résultant de l'année bissextile: 40,989 journées 6,558 24			
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 101,239 52			
		RESTE. fr. 2,172,500 .			
		<i>Viande.</i>			
23	b.	b) 14,166,452 rations, à 24 centimes fr. 3,390,948 48	} 5,400,785 84	5,450,500 .	
		Augment ^{on} résultant de l'année bissextile: 40,989 journ. 9,857 56			
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 151,885 84			
		3,257,900 .			
		<i>Fourrages en nature.</i>			
25	a.	1,528,255 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c ^t fr. 1,910,518 75	} 3,585,959 90		
		1,514,385 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c ^t 1,665,823 50			
		Augmentation résultant de l'année bissextile: { 4,187 rations fortes à fr. 1 25 c ^t . fr. 5,253 75			} 9,707 65
		{ 4,149 — légères à fr. 1 10 c ^t 4,565 90			
		3,042,640 c)			
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 46,155 60			
RESTE. fr. 5,539,784 30					
		<i>Charge temporaire.</i>			
		Fourrages pour les chevaux de sept capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :			
25	b.	12 chevaux à ration légère: 4,380 journées à fr. 1 10 c ^t fr. 4,818 .	} 5,530,784 30	5,746 20	
		2 chevaux à ration forte 750 id. à fr. 1 25 c ^t 912 50			
		Augmentation résultant de l'année bissextile { 2 rat ^s fortes à fr. 1 25 c ^t 2 50			} 5,746 20
		{ 12 — légères à fr. 1 10 c ^t 13 20			
		A REPORTER. fr. 8,070,284 30		5,746 20	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																	
					<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</th> <th rowspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> <td>20,277</td> <td>9,333,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td>"</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> <td>"</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,300</td> <td>"</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administⁿ</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td>"</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td></td> <td>119,700</td> <td>630,500</td> <td>20,277</td> <td>14,960,985</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>14,170,508</td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES			Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	RATIONS.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.		Infanterie	44,000	408,700	20,277	9,333,415	Cavalerie	42,400	93,300	"	2,073,200	Artillerie	29,800	123,900	"	2,868,900	Génie	3,100	22,300	"	507,350	Bataillon d'administ ⁿ	400	2,300	"	178,120		119,700	630,500	20,277	14,960,985					Reste					14,170,508
JOURNÉES			Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	RATIONS.																																																	
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																				
Infanterie	44,000	408,700	20,277	9,333,415																																																	
Cavalerie	42,400	93,300	"	2,073,200																																																	
Artillerie	29,800	123,900	"	2,868,900																																																	
Génie	3,100	22,300	"	507,350																																																	
Bataillon d'administ ⁿ	400	2,300	"	178,120																																																	
	119,700	630,500	20,277	14,960,985																																																	
				Reste																																																	
				14,170,508																																																	
5,430,500	4,872,000	558,500	"	"	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</th> <th rowspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> <td>24,353</td> <td>9,333,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td>"</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> <td>"</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,300</td> <td>"</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administⁿ</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td>"</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td></td> <td>119,700</td> <td>630,500</td> <td>24,353</td> <td>14,960,985</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>14,166,432</td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES			Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	RATIONS.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.		Infanterie	44,000	408,700	24,353	9,333,415	Cavalerie	42,400	93,300	"	2,073,200	Artillerie	29,800	123,900	"	2,868,900	Génie	3,100	22,300	"	507,350	Bataillon d'administ ⁿ	400	2,300	"	178,120		119,700	630,500	24,353	14,960,985					Reste					14,166,432
JOURNÉES			Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	RATIONS.																																																	
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																				
Infanterie	44,000	408,700	24,353	9,333,415																																																	
Cavalerie	42,400	93,300	"	2,073,200																																																	
Artillerie	29,800	123,900	"	2,868,900																																																	
Génie	3,100	22,300	"	507,350																																																	
Bataillon d'administ ⁿ	400	2,300	"	178,120																																																	
	119,700	630,500	24,353	14,960,985																																																	
				Reste																																																	
				14,166,432																																																	
3,545,530 50	3,535,730 50	9,800	"	"	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>"</td> <td>4,110</td> <td>"</td> <td>1,500,150</td> </tr> <tr> <td>1,370</td> <td>"</td> <td>500,050</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>2,817</td> <td>39</td> <td>1,028,205</td> <td>14,235</td> </tr> <tr> <td>4,187</td> <td>4,149</td> <td>1,528,255</td> <td>1,514,385</td> </tr> <tr> <td>3,356</td> <td></td> <td>3,042,640</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	CHEVAUX		RATIONS		de grosse cavalerie	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	"	4,110	"	1,500,150	1,370	"	500,050	"	2,817	39	1,028,205	14,235	4,187	4,149	1,528,255	1,514,385	3,356		3,042,640																					
CHEVAUX		RATIONS																																																			
de grosse cavalerie	de cavalerie légère.	fortes.	légères.																																																		
"	4,110	"	1,500,150																																																		
1,370	"	500,050	"																																																		
2,817	39	1,028,205	14,235																																																		
4,187	4,149	1,528,255	1,514,385																																																		
3,356		3,042,640																																																			
8,076,030 50	8,407,730 50	568,500	"	"	<p>a) Décomposition de ces rations</p> <p>b) Décomposition de ces rations</p> <p>c) Décomposition de ces rations</p>																																																

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	8,970,284 30	5,746 20
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires. (Contrat du 9 août 1885.)		
		1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 »		
	a.	50,000 — à une — 15 — 450,000 »		
		————— 474,000 »		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,600,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 130,000 »		
		Fournitures appartenant à l'État.		
24	c.	c) 1,992,085 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes fr. 39,841 70		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 40,089 journées 817 19		
		————— 40,661 48	685,800 »	
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations fr. 3,138 52		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et couchettes de fer et de bois 36,000		
		————— 59,138 52		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>		
		Infanterie fr. 40,000 »		
		Cavalerie 47,000 »		
25		Artillerie 12,000 »		
		Génie 900 »		
		Bataillon d'administration 100 »		
		————— 100,000 »		
		A REPORTER. fr.	9,754,084 30	5,746 20

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																										
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																											
TOTAL.																																														
8,976,050 50	8,407,750 50	568,300 »	.																																											
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">a) Décomposition des journées d'occupation.</td> <td>Infanterie fr.</td> <td>9,333,418</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,888,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>14,960,988</td> </tr> <tr> <td></td> <td>A déduire les journées de marche</td> <td>119,700</td> </tr> <tr> <td></td> <td>RESTE</td> <td>14,841,288</td> </tr> <tr> <td></td> <td>31,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 363 jours d'occupation</td> <td>11,388,000 journées.</td> </tr> <tr> <td></td> <td>A déduire 1/10 pour non-occupation</td> <td>1,138,800 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>RESTE</td> <td>10,249,200 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>b) Fournitures appartenant aux communes</td> <td>2,600,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>c) — — à l'État</td> <td>1,992,085 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>TOTAL ÉGAL.</td> <td>14,841,288</td> </tr> </tbody> </table>			JOURNÉES.	a) Décomposition des journées d'occupation.	Infanterie fr.	9,333,418	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,888,900	Génie	507,350	Bataillon d'administration	178,120		TOTAL	14,960,988		A déduire les journées de marche	119,700		RESTE	14,841,288		31,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 363 jours d'occupation	11,388,000 journées.		A déduire 1/10 pour non-occupation	1,138,800 »		RESTE	10,249,200 »		b) Fournitures appartenant aux communes	2,600,000 »		c) — — à l'État	1,992,085 »			TOTAL ÉGAL.	14,841,288
		JOURNÉES.																																												
a) Décomposition des journées d'occupation.	Infanterie fr.	9,333,418																																												
	Cavalerie	2,073,200																																												
	Artillerie	2,888,900																																												
	Génie	507,350																																												
	Bataillon d'administration	178,120																																												
	TOTAL	14,960,988																																												
	A déduire les journées de marche	119,700																																												
	RESTE	14,841,288																																												
	31,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 363 jours d'occupation	11,388,000 journées.																																												
	A déduire 1/10 pour non-occupation	1,138,800 »																																												
	RESTE	10,249,200 »																																												
	b) Fournitures appartenant aux communes	2,600,000 »																																												
	c) — — à l'État	1,992,085 »																																												
		TOTAL ÉGAL.	14,841,288																																											
683,800 »	683,000 »	800 »	.																																											
100,000 »	100,000 »	»	»																																											
9,759,850 50	9,100,750 50	569,100 »	»																																											

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	9,754,084 50	5,746 20
		<i>Frais de route et de séjour des officiers.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires fr. 95,000 »	100,000 »	.
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	65,000 »	.
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	118,000 »	.
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{2}{15}$ de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de $\frac{1}{7}$ pour l'artillerie.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		484 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 850. . fr. 401,720 »		
	a.	161 — de guides, à 950. . . 149,750 »		
		115 — de selle d'artillerie, à. 950. . . 105,000 »		
		225 — de trait — , à. 650. . . 146,250 »		
20		802,790 »	812,790 »	.
		985		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	10,849,874 50	5,746 20

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,759,830 50	0,100,730 50		569,100 »	»	
100,000 »	100,000 »		»	»	
65,000 »	65,000 »		»	»	
118,000 »	118,000 »		»	»	
812,700 »	812,700 »		»	»	
10,855,620 50	10,286,520 50		569,100 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.			569,100 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non-activité.				
<i>1° Pour motifs de santé.</i>				
	EFFECTIF.			
	1	Colonel à	6,575	6,575
	7	Majors, à	4,125	28,875
	16	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	2,850	45,600
	8	— de 2 ^e —, à	2,550	20,400
	5	— de 3 ^e —, à	2,250	6,750
	7	Lieutenants, à	1,800	12,600
	5	Sous-lieutenants, à	1,575	7,875
	47	TOTAL	128,475	"
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\%$ pour médicaments	642 57	127,832 65
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>				
	2	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,900	3,800
	2	— de 2 ^e —, à	1,700	3,400
	2	— de 3 ^e —, à	1,500	3,000
	7	Lieutenants, à	1,200	8,400
	2	Sous-lieutenants, à	1,050	2,100
	15	TOTAL	20,700	"
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\%$ pour médicaments	103 50	158,000 "
			20,596 50	"
<i>3° Employés civils.</i>				
	3	Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	2,625	"
	5			
	65			
<i>Honoraires.</i>				
	b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure	6,945 87	
<i>Frais de représentation.</i>				
	31	Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale	30,000	"
TOTAL DU CHAPITRE IX.			188,000	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
TOTAL.				
158,000 »	140,000 »	18,000 »	»	
30,000 »	»	»	»	
188,000	170,000 »	18,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
32	a.	Pensions temporaires, et arriérés fr. 85,401 80		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 7,000 »		
	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 20,000 »		
		110,401 80		
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 »		
	e.	Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes, et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphelins de l'armée des Indes 1,058 20	110,401 80	1,598 20
		1,598 20		
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	110,401 80	1,598 20
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
33	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget; Achat de décorations militaires; Secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre	15,176 64	»
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	15,176 64	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	112,000 »	103,500 »	8,500 »	»	
	112,000 »	103,500 »	8,500 »	»	
	15,176 64	15,263 »	»	86 36	
	15,176 64	15,263 »	»	86 36	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	232	Administration centrale	286,810 *	150,000 *
II.	254	États-majors.	1,411,366 60	"
III.	242	Service de santé des hôpitaux	908,003 90	"
IV.	244	Solde des troupes	23,412,420 86	33,521 50
V.	262	Académie militaire	278,800 *	3,000 "
VI.	266	Établissements et matériel de l'artillerie	1,072,880 "	5,400 "
VII.	270	Matériel du génie	1,530,000 "	"
VIII.	272	Pain, viande, fourrages et autres allocations.	10,849,874 50	3,746 20
IX.	278	Traitements divers et honoraires	188,000 *	"
X.	280	Pensions et secours.	110,401 80	1,598 20
XI.	ib.	Dépenses imprévues	15,176 64	"
TOTAUX. fr.			40,153,734 10	201,265 90

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1876.

1876.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
430,810	• 430,810	•	•		
1,411,566	60 1,412,800	•	•	1,433 40	
998,003	90 998,000	•	3 90	•	
23,447,942	50 23,403,121	50	42,820 86	•	
281,800	• 277,405	•	4,395	•	
1,078,280	• 1,078,280	•	•	•	
1,550,000	• 1,550,000	•	•	•	
10,855,620	50 10,286,520	50	569,100	•	
188,000	• 170,000	•	18,000	•	
112,000	• 103,500	•	8,500	•	
15,176	64 15,263	•	•	86 56	
40,555,000	• 39,713,700	•	642,819 76	1,519 76	
AUGMENTATION . . . fr.			641,500	•	

ANNEXE.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier 1874 jusqu'au 31 décembre 1874.

DATE DES ARRÊTÉS D'ADMISSION à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans	Mois	Jours			
1874. 9 février.	Gilet J.-H.	Chef de division	75	43	4	»	Grand âge	5,850 »	3,900 »
10 octobre.	Pecters, C.	Portier-consigne	75	40	8	28	Id.	378 35	256 »
Id.	Rolent, P.-M.	Id.	69	31	6	7	Id.	420 »	203 »
Id.	Morren, B.	Id.	69	20	10	2	Infirmités et grand âge	450 »	175 »
15 déc.	Camps, J.-B.	Id.	64	16	11	»	Infirmités	528 33	184 »
Id.	Rossel, P.-M.	Id.	51	14	4	11	Id.	425 »	175 »
Id.	Jacob, P.-N.	Id.	64	29	4	»	Id.	665 »	500 »
26 déc.	Dasnoy, J.	Id.	71	17	1	22	Grand âge et infirmi- tés.	528 35	140 »
TOTAL fr.								5,295 »	

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1^{er} janvier 1874 jusqu'au 31 décembre 1874.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
92	50	Soudan, J.-F.	19 janvier 1874.	Décès	175 »	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1874.
95	94	Stevens, J.-J.	20 avril 1874.	Id.	2,354 »	
94	156	Hamal, H.-B.	19 août 1874.	Id.	527 »	
TOTAL fr.					2,856 »	54 — restent à servir. fr. 80,359